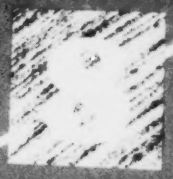

Collection
DONNÉES STATISTIQUES ET INDICATEURS

SÉRHUM
STATISTIQUES ÉVOLUTIVES CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES DU SYSTÈME SOCIOSANITAIRE QUÉBÉCOIS
PÉRIODE 1980-81 À 1988-89

PLANIFICATION – ÉVALUATION SANTÉ SERVICES SOCIAUX

Québec

91-06913/

SERHUM

STATISTIQUES EVOLUTIVES CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES DU SYSTEME SOCIO-SANITAIRE QUEBECOIS:

PERIODE 1980-1981 A 1988-1989

SERVICE DES ETUDES OPERATIONNELLES
DIRECTION DE L'EVALUATION
DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION ET DE L'EVALUATION
MINISTERE DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX

NOVEMBRE 1990

BIBLIOTHÈQUE
AVR 17 1991
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ISBN: 2-550-21419-6
Dépôt légal - 4e trimestre 1990
Bibliothèque Nationale du Québec

COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Conception, recherche et rédaction

Marc-André St-Pierre
Service des études opérationnelles

Coordination administrative

Guy-Paul Sanscartier
Chef du Service des études opérationnelles

Personnes ressources

Marc Grenier
Service des études opérationnelles

Lorraine Nadeau
Service de gestion et de diffusion de l'information

Gérald Provencher
Service de recherche et analyse - personnel du réseau

Révision et commentaires

Sylvie Dillard
Directrice
Direction de l'évaluation

Michel Beaupré
Service des études opérationnelles

Marie-Thérèse Fisette
Direction des systèmes d'information du Ministère

Jean Langevin
Direction des ressources d'information

Lucie Pelletier
Direction des systèmes d'information du Ministère

Gérald Provencher
Direction générale des relations de travail

Traitement du texte

Françoise Drolet
Service des études opérationnelles

AVANT-PROPOS

Depuis plusieurs années, le Service des études opérationnelles répond "à la pièce" à de nombreuses demandes d'information concernant les ressources humaines et matérielles disponibles au sein du système socio-sanitaire québécois.

La nature des demandes qui nous sont acheminées réfère à des informations de base, soit le volume des ressources, leur répartition par unité territoriale, par classe d'établissement, par catégorie de personnel ou par type de service, ainsi que leur évolution dans le temps.

Pour répondre à ces demandes, nous devons, à chaque fois, extraire des données de plusieurs sources différentes ayant leur structure (support, répartition, etc.) propre et possédant des degrés d'actualité et de fiabilité variés.

La multiplicité des sources (documents, fichiers, sorties statutaires, unités administratives, personnes-ressources) mises à contribution augmente indûment les délais de production de l'information demandée.

Pour pallier à ce problème et, par conséquent, mieux répondre aux besoins croissants exprimés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Ministère, le Service des études opérationnelles croit opportun de présenter, dans le cadre de ses attributions au niveau du "monitoring global", un document statistique qui regroupe des informations concernant les ressources humaines et matérielles disponibles dans le système socio-sanitaire du Québec.

SOMMAIRE

De 1980 à 1988, le nombre de médecins est passé d'un peu plus de 11 000 à plus de 13 500, soit une augmentation de 22,5 %, faisant passer le ratio "population/médecin" de 579 à 493. Cette augmentation s'est fait sentir de façon plus marquée chez les omnipraticiens (plus de 33 %), que chez les spécialistes (moins de 17 %).

Dans le réseau des établissements de santé et de services sociaux du Québec, le nombre de cadres est pratiquement demeuré constant depuis 1980-1981. Pendant ce temps, le nombre d'employés syndiqués s'accroissait d'un peu plus de 11 %, atteignant plus de 152 800, en 1988-1989. De plus, pendant que la proportion de cadres à temps complet régulier chutait de plus de 5 %, passant de 95,6 % en 1980-1981 à 90,4 % en 1988-1989, la proportion de temps partiel parmi les syndiqués passait de 26,7 % à 39,6 %.

Durant la période de dix ans qui s'est terminée en 1989, le nombre d'établissements regroupés au sein du réseau socio-sanitaire québécois est passé de 844 à 939, soit une augmentation de 11 %. Au total, le réseau comptait 2 062 installations, en 1989, soit près de 42 % de plus qu'en 1980. Ces installations regroupaient quelque 100 000 lits et places internes autorisés, dont 48 000 consacrés à des soins hospitaliers de courte ou de longue durée.

Au 31 mars 1989, le réseau hospitalier québécois comptait 28 100 lits dressés pour des soins de courte durée physiques ou psychiatriques, dont plus de 1 660 étaient utilisés pour des soins de longue durée. À la même date, plus de 18 900 lits dressés étaient désignés pour des soins de longue durée physiques ou psychiatriques.

Au total, 58 146 lits dressés étaient disponibles dans l'ensemble du réseau hospitalier du Québec, dont plus de 40 % de ceux-ci dans la région de Montréal.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 1

1. RESSOURCES HUMAINES 3

1.1 Evolution du volume des effectifs 3
1.1.1 Effectifs administratifs du MSSS et de la RAMQ 4
1.1.2 Professionnels rémunérés par la RAMQ . . . 4
1.1.3 Effectifs cadres et syndiqués du réseau . . 6

1.2 Répartition régionale des effectifs 19
1.2.1 Professionnels rémunérés par la RAMQ . . . 19
1.2.2 Effectifs cadres et syndiqués du réseau . . 20

1.3 Répartition des effectifs du réseau selon la classe d'établissement et la catégorie d'emploi 31

2. RESSOURCES MATERIELLES 33

2.1 Evolution du volume des ressources 33
2.1.1 Etablissements et installations 34
2.1.2 Lits et places autorisés 35
2.1.3 Lits dressés selon l'unité de soins 36

2.2 Répartition régionale des ressources 46
2.2.1 Etablissements et installations 46
2.2.2 Lits et places autorisés 47

2.3 Répartition des lits dressés 57
2.3.1 Sur le plan régional 57
2.3.2 Selon la classe d'établissement 58

ANNEXE LISTE DES REGIONS SOCIO-SANITAIRES 63

LISTE DES TABLEAUX

		PAGE
TABLEAU 1	Evolution des effectifs administratifs du ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, selon la catégorie d'emploi, de 1980-1981 à 1988-1989.	8
TABLEAU 2	Evolution du nombre de professionnels rémunérés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, selon la catégorie de professionnel, de 1980 à 1988.	10
TABLEAU 3	Evolution du ratio "population/dispensateur", selon la catégorie de dispensateur, au Québec, de 1980-1981 à 1988-1989.	11
TABLEAU 4	Evolution des effectifs cadres au sein du réseau des établissements de santé et de services sociaux du Québec, selon la catégorie de cadre et le statut occupationnel, de 1980-1981 à 1988-1989.	13
TABLEAU 5	Evolution des effectifs syndiqués au sein du réseau des établissements de santé et de services sociaux du Québec, selon la catégorie d'emploi et le statut occupationnel, de 1980-1981 à 1988-1989.	14
TABLEAU 6	Evolution des effectifs cadres au sein du réseau des établissements de santé et de services sociaux du Québec, selon la classe d'établissement et le statut occupationnel, de 1980-1981 à 1988-1989.	17
TABLEAU 7	Evolution des effectifs syndiqués au sein du réseau des établissements de santé et de services sociaux du Québec, selon la classe d'établissement et le statut occupationnel, de 1980-1981 à 1988-1989.	18

TABLEAU 8	Nombre de professionnels rémunérés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, selon la catégorie de dispensateur et la région socio-sanitaire, en 1988.	22
TABLEAU 9	Effectifs du réseau des établissements de santé et de services sociaux du Québec, selon la catégorie d'emploi et la région socio-sanitaire, en 1988-1989.	28
TABLEAU 10	Effectifs du réseau des établissements de santé et de services sociaux du Québec, selon la classe d'établissement, le type d'effectif et la région socio-sanitaire, en 1988-1989.	30
TABLEAU 11	Effectifs du réseau des établissements de santé et de services sociaux du Québec, selon la catégorie d'emploi et la classe d'établissement, en 1988-1989.	32
TABLEAU 12	Evolution du nombre d'établissements de santé et de services sociaux du Québec, selon la classe et le statut de l'établissement, de 1980 à 1989.	38
TABLEAU 13	Evolution du nombre d'installations au sein du réseau des établissements de santé et de services sociaux du Québec, selon la classe et le statut de l'installation, de 1980 à 1989.	40
TABLEAU 14	Evolution du nombre de lits et places disponibles au sein du réseau des établissements de santé et de services sociaux du Québec, selon la classe et le statut de l'établissement, et selon le type de lits et places, de 1980 à 1989.	42
TABLEAU 15	Evolution du nombre de places dans les centres d'accueil de réadaptation du Québec, selon le groupe de l'établissement et le type de places, de 1980 à 1989.	43
TABLEAU 16	Evolution du nombre de lits dressés dans le réseau hospitalier du Québec, selon le type d'unité de soins, de 1980-1981 à 1988-1989.	45

TABLEAU 17	Nombre d'établissements de santé et de services sociaux au Québec, selon la classe et le statut de l'établissement, et selon la région socio-sanitaire, situation au 1er janvier 1989.	49
TABLEAU 18	Nombre d'installations au sein du réseau des établissements de santé et de services sociaux du Québec, selon la classe et le statut de l'installation, et selon la région socio-sanitaire, situation au 1er janvier 1989.	50
TABLEAU 19	Nombre d'installations au sein du réseau de centres d'accueil de réadaptation du Québec, selon le groupe et le type d'installation, et selon la région socio-sanitaire, situation au 1er janvier 1989.	51
TABLEAU 20	Nombre de lits et places au sein du réseau des établissements de santé et de services sociaux du Québec, selon la classe et le statut de l'établissement, selon le type de lits et places, et selon la région socio-sanitaire, situation au 1er janvier 1989.	53
TABLEAU 21	Nombre de places au sein du réseau des centres d'accueil de réadaptation du Québec, selon le groupe de l'établissement, le type de places et la région socio-sanitaire, situation au 1er janvier 1989.	56
TABLEAU 22	Nombre de lits dressés dans le réseau hospitalier du Québec, selon le type d'unité de soins et la région socio-sanitaire, en 1988-1989.	60
TABLEAU 23	Répartition du nombre de lits dressés et de places d'accueil dans le réseau socio-sanitaire du Québec, selon le type d'unité de soins et la classe d'établissement, en 1988-1989.	62

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1	Evolution des effectifs administratifs du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, selon la catégorie d'emploi, de 1980-1981 à 1988-1989.	9
FIGURE 2	Evolution comparée de la population, des médecins et des contacts "médecin-patient", au Québec, de 1980-1981 à 1988-1989.	12
FIGURE 3	Evolution du ratio "syndiqués/cadre" au sein du réseau des établissements de santé et de services sociaux du Québec, de 1980-1981 à 1988-1989.	15
FIGURE 4	Evolution du ratio "effectifs à temps complet régulier/total des effectifs", chez les cadres et les syndiqués du réseau des établissements de santé et de services sociaux du Québec, de 1980-1981 à 1988-1989.	16
FIGURE 5	Ratio "population/médecin", selon la région socio-sanitaire, au Québec, en 1988.	23
FIGURE 6	Ratio "population/spécialiste", selon la région socio-sanitaire, au Québec, en 1988.	24
FIGURE 7	Ratio "population/dentiste", selon la région socio-sanitaire, au Québec, en 1988.	25
FIGURE 8	Ratio "population/optométriste", selon la région socio-sanitaire, au Québec, en 1988.	26
FIGURE 9	Ratio "population/pharmacien-propriétaire", selon la région socio-sanitaire, au Québec, en 1988.	27
FIGURE 10	Ratio "population/effectif", selon la région socio-sanitaire, au Québec, en 1988-1989.	29

FIGURE 11	Evolution du ratio "public/privé" selon la catégorie d'établissement, de 1980 à 1989, au Québec.	39
FIGURE 12	Evolution du ratio "installations/établissement" selon la catégorie d'établissement, de 1980 à 1989, au Québec.	41
FIGURE 13	Comparaison de l'augmentation en pourcentage du nombre d'établissements, d'installations et de lits ou places internes, entre 1980 et 1989, selon la classe d'établissement, dans le réseau socio-sanitaire québécois.	44
FIGURE 14	Répartition en pourcentage du nombre d'établissements et d'installations selon le type de région socio-sanitaire, en 1988-1989, au Québec.	52
FIGURE 15	Répartition en pourcentage du nombre de lits pour soins de courte et de longue durée selon le type de région socio-sanitaire, en 1988-1989, au Québec.	54
FIGURE 16	Répartition en pourcentage du nombre de places internes en hébergement et en réadaptation selon le type de région socio-sanitaire, en 1988-1989, au Québec.	55
FIGURE 17	Répartition en pourcentage des lits dressés selon l'unité de soins, par type de région socio-sanitaire, situation au 31 mars 1989, au Québec.	61

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES SIGLES UTILISES

A.C.S.	:	Adjoint aux cadres supérieurs
B.S.Q.	:	Bureau de la statistique du Québec
CA	:	Centre d'accueil
CAH	:	Centre d'accueil d'hébergement
CAR	:	Centre d'accueil de réadaptation
CARHM	:	Centre d'accueil de réadaptation pour handicapés mentaux
CARHP	:	Centre d'accueil de réadaptation pour handicapés physiques
CARMD	:	Centre d'accueil de réadaptation pour mères en difficultés
CARMS	:	Centre d'accueil de réadaptation pour mésadaptés socio-affectifs
CARTO	:	Centre d'accueil de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes
CDSC	:	Cadre au département de santé communautaire
CH	:	Centre hospitalier
CH PSY	:	Centre hospitalier à vocation psychiatrique (autrefois CH divers)
CHSCD	:	Centre hospitalier de soins de courte durée
CHSLD	:	Centre hospitalier de soins de longue durée
CLSC	:	Centre local de services communautaires
CRSSS	:	Conseil régional de la santé et des services sociaux
CS	:	Centre de santé
CSS	:	Centre de services sociaux
DE	:	Direction de l'évaluation
DGPE	:	Direction générale de la planification et de l'évaluation

DGRT	:	Direction générale des relations de travail
DSC	:	Département de santé communautaire
DSP-CDSC	:	Directeur des services professionnels ou cadre dans un DSC
E.T.P.	:	Equivalent temps plein
HM	:	Handicapés mentaux
HP	:	Handicapés physiques
MD	:	Mère en difficulté
MS	:	Mésadaptés socio-affectifs
MSSS	:	Ministère de la santé et des services sociaux
O.I.I.Q.	:	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
RAMQ	:	Régie de l'assurance-maladie du Québec
RSS	:	Région socio-sanitaire
S.A.H.T.	:	Service d'apprentissage aux habitudes de travail
SEO	:	Service des études opérationnelles
T.C.R.	:	Temps complet régulier
TO	:	Alcooliques et toxicomanes
T.P.O.	:	Temps partiel occasionnel
T.P.R.	:	Temps partiel régulier

INTRODUCTION

L'une des responsabilités de la Direction de l'évaluation consiste à produire et diffuser de l'information statistique de base, sur les principaux aspects du système socio-sanitaire québécois.

Ce "monitoring global" du système a pour objet d'informer toutes les personnes qui s'intéressent aux services de santé et aux services sociaux du Québec, qu'elles soient du Ministère, du réseau, ou à l'extérieur du système socio-sanitaire.

Dans ce contexte, ce document statistique veut illustrer la répartition et l'évolution globales de la disponibilité des ressources humaines[1] et matérielles[2] relatives à l'univers des services de santé et des services sociaux sur le territoire québécois.

Notre objectif est de présenter une vision pertinente de ces ressources, pour la décennie des années 80, afin de mettre en lumière certaines tendances ou certains faits particuliers, sans toutefois chercher de facteurs explicatifs et sans anticiper de solutions susceptibles d'infléchir les tendances observées. Il s'agit donc d'un recueil statistique assorti d'une analyse strictement descriptive, dont les résultats pourraient mener à approfondir certains points dans le cadre d'études plus analytiques.

Pour ce faire, nous illustrons l'évolution de la disponibilité des ressources humaines et matérielles au plan provincial, selon la catégorie d'emploi, la classe et le statut des établissements, ainsi

---

1 Il s'agit des effectifs administratifs du Ministère et de la RAMQ, des professionnels rémunérés par la RAMQ et des effectifs cadres et syndiqués du réseau d'établissements de santé et de services sociaux québécois.

2 Il s'agit des établissements, des installations, des lits et des places disponibles dans le réseau d'établissements de santé et de services sociaux québécois.

que leur répartition par région socio-sanitaire[1] pour la dernière année de la période à l'étude.

Une production du meme type concernant les ressources financières, telles que présentées dans la base de données SIFO (dépenses réelles brutes), est disponible à la Direction de l'évaluation (Collection Données statistiques et Indicateurs, #5).

---

1 Il s'agit du découpage régional en vigueur au cours des années étudiées; il ne s'agit pas du nouveau découpage régional rendu "officiel" par les décrets du 3 mai 1989.

1. RESSOURCES HUMAINES

Dans cette première partie du document, nous présentons les ressources humaines oeuvrant au sein du système socio-sanitaire québécois. Nous nous concentrons sur deux aspects bien précis, soit l'évolution du volume des effectifs au cours de la dernière décennie, et leur répartition régionale pour la dernière année de la période à l'étude.

Il faut noter qu'une partie très importante des ressources humaines, offrant des services de santé et des services sociaux à la population du Québec, ne fait pas partie de notre étude. Il s'agit bien sûr de l'ensemble des bénévoles, qu'ils soient regroupés au sein d'organismes communautaires ou à titre personnel, ainsi que toutes les personnes impliquées dans la dispensation des "médecines douces" non rémunérées par la RAMQ.

Enfin, dans le but d'alléger le texte, soulignons que dans la nomenclature des catégories d'emploi, le genre masculin inclut le féminin et vice versa.

1.1 Evolution du volume des effectifs

Dans cette section, nous illustrons l'évolution des ressources humaines pour trois groupes distincts de personnel. Il s'agit des effectifs administratifs affectés au fonctionnement du MSSS et de la RAMQ, des professionnels rémunérés par la RAMQ et des effectifs du réseau d'établissements de santé et de services sociaux.

1.1.1 Effectifs administratifs du MSSS et de la RAMQ

Dans ce premier cas, ce sont les Rapports annuels du Ministère et de la Régie de l'assurance-maladie du Québec qui nous ont servi de sources d'information.

Après le transfert de la Direction générale de l'aide sociale au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, le volume des effectifs du Ministère ainsi réduit, se situait à peu près au même niveau que celui des effectifs de la Régie. Dans les deux cas, la régression du volume s'est poursuivie jusqu'aux années récentes, pour s'établir autour de 1 100 postes, en 1988-1989 (voir tableau 1).

Au Ministère, quand on sépare les effectifs en trois grandes catégories, on constate que l'évolution de celles-ci comporte des différences significatives (voir figure 1). En effet, ce sont les fonctionnaires qui ont été de loin les plus touchés par le transfert de la Direction générale de l'aide sociale au début des années 80, suivis des cadres, puis des professionnels. Si les trois groupes ont connu une baisse d'effectifs à partir de ce moment, les professionnels, contrairement aux deux autres groupes, voient leur nombre recommencer à augmenter à partir de 1984-1985.

1.1.2 Professionnels rémunérés par la RAMQ

Ici, nous avons puisé nos données dans les Statistiques annuelles de la RAMQ.

De 1980 à 1988, le nombre de médecins est passé d'un peu plus de 11 000 à plus de 13 500, soit une augmentation de 22,5 %. Cette augmentation s'est fait sentir de façon plus marquée chez les

omnipraticiens (plus de 33 %) que chez les spécialistes (moins de 17 %), de sorte que le rapport du nombre d'omnipraticiens sur l'ensemble des médecins atteint maintenant 46,4 %, alors qu'il était de 42,7 %, en 1980 (voir tableau 2).

Plus de la moitié des spécialistes sont regroupés au sein des spécialités médicales (près de 56 %, en 1988). De plus, leur poids relatif par rapport à l'ensemble des spécialistes s'est accru de 3,6 %; chez les spécialistes chirurgicaux, la situation est à l'inverse, soit un recul de 3,8 %.

Les dentistes, tout comme les optométristes, ont vu leur nombre augmenter d'un peu plus de 28 % au cours de la période à l'étude. Pendant ce temps, le nombre de pharmaciens-propriétaires était en hausse de plus de 16 %.

Le tableau 3 présente le rapport "population par dispensateur" pour les quatre grandes catégories de professionnels rémunérés par la RAMQ. Dans le cas des médecins, des dentistes et des optométristes, on constate une amélioration constante du ratio; la même conclusion est probablement valable pour les pharmaciens, sauf que les changements survenus à la méthode de dénombrement, en 1984-1985, rendent les comparaisons entre les deux extrémités de la période couverte, quelque peu hasardeuses.

Il nous est apparu intéressant de jeter un coup d'oeil particulier sur le groupe des médecins. Ainsi, la figure 2 illustre l'évolution comparée de la population, du nombre de médecins et du nombre de contacts "médecin-patient". On constate que, même si la population ne s'est accrue que d'un peu plus de 4 % depuis 1980-1981, l'augmentation des contacts "médecin-patient", elle, a nettement suivi celle des médecins, la dépassant même en fin de période.

1.1.3 Effectifs cadres et syndiqués du réseau

Les Statistiques sur les cadres de la santé et des services sociaux et les Statistiques sur le personnel de la santé et des services sociaux sont les deux séries de documents qui nous ont servi de sources d'information dans cette sous-section; ces documents sont produits par le Service de recherche et analyse - personnel du réseau, de la Direction générale des relations de travail.

Dans le réseau des établissements de santé et de services sociaux du Québec, le nombre de cadres est pratiquement demeuré constant depuis 1980-1981. De plus, on n'observe aucun véritable changement dans la répartition par catégorie de cadre, leur poids relatif demeurant le même au cours de la période à l'étude (voir tableau 4).

Pendant ce temps, le nombre d'employés syndiqués s'accroissait d'un peu plus de 11 %, atteignant plus de 152 800 en 1988-1989. Cet accroissement s'est surtout fait sentir chez les professionnels, les techniciens et les infirmières, avec des hausses de 69 %, 30 % et 24 % respectivement. Ceci a évidemment eu un impact sur la répartition des effectifs par catégorie d'emploi, trois d'entre elles voyant leur poids relatif diminuer durant la période; il s'agit des assistants-techniciens, des employés de bureau et des ouvriers (voir tableau 5).

En conséquence, au cours des années 80, le réseau a vécu une augmentation du ratio "syndiqués/cadre", celui-ci passant de moins de 11, en 1980-1981, à plus de 12, en 1988-1989 (voir figure 3).

Par contre, ce qui retient vraiment l'attention au cours de cette période, c'est la transformation du statut occupationnel en faveur des postes à temps partiel.

En effet, pendant que la proportion de cadres à temps complet régulier chutait de plus de 5 %, passant de 95,6 % en 1980-1981 à 90,4 % en 1988-1989, la proportion de temps partiel parmi les syndiqués passait de 26,7 % à 39,6 % (voir figure 4).

C'est la catégorie des assistants-techniciens qui a vécu le plus grand changement, soit un glissement vers les postes à temps partiel de l'ordre de 15 %. Le changement le moins prononcé est survenu chez les professionnels, les employés de bureau et les ouvriers, avec 11,8 %, 11,5 % et 11 % respectivement.

Le tableau 6 nous présente l'évolution des effectifs cadres selon la classe d'établissement considérée. Evidemment, ce sont les CHSCD qui regroupent la majeure partie des effectifs (la moitié), suivis des CAR (12 %). Les CHSCD, les CHSLD et les CSS ont vu leur poids relatif s'amoindrir, alors que les autres classes vivaient la situation inverse.

C'est au niveau des CAH que la transformation du statut occupationnel a été la plus grande, avec un glissement vers les postes à temps partiel de plus de 14,6 %. La classe des CSS s'avère celle la moins touchée par ce phénomène, la proportion de postes à temps partiel y étant demeurée la même, entre 1980-1981 et 1988-1989.

En ce qui concerne les effectifs syndiqués, ce sont également les CHSCD qui sont les principaux employeurs avec plus de 55 % des effectifs, en fin de période. Seuls les CLSC, les CAH et les CRSSS ont vu augmenter leur poids relatif en termes de volume d'effectifs. Ces trois classes sont également celles où le glissement vers les postes à temps partiel a été le plus accentué, avec des écarts respectifs, entre 1980-1981 et 1988-1989, de 15,1 %, 15,2 % et 22,6 % (voir tableau 7).

TABLEAU 1

EVOLUTION DES EFFECTIFS(1) ADMINISTRATIFS DU MINISTERE DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX(2), AINSI QUE DE LA REGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUEBEC, SELON LA CATEGORIE D'EMPLOI, DE 1980-1981 À 1988-1989.

CATEGORIE D'EMPLOI : MSSS	1980-1981(4)	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
TOTAL	3 677	1 455	1 323	1 209	1 122	1 105	1 089	1 101	1 113
HORS-CADRES, CADRES et A. C. S.	202	133	132	118	111	105	107	102	104
AGENTS DE MAITRISE	164	22	20	18	19	16	15	14	14
PROFESSIONNELS	783	590	563	528	500	518	516	536	555
TECHNICIENS	1 334	189	133	120	112	128	125	123	121
PERSONNELS DE BUREAU	1 177	508	468	421	380	338	326	326	319
OUVRIERS(3)	17	13	7	4					

CATEGORIE D'EMPLOI : RAMQ	1980-1981(7)	1981-1982(7)	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
TOTAL	1 367	1 304	1 317	1 282	1 238	1 213	1 172	1 083	1 092
CADRES(5)			53	54	50	51	52	48	47
AGENTS DE MAITRISE(6)			72	58	48	45	45	42	52
PROFESSIONNELS			212	216	216	235	246	226	223
PERSONNELS DE BUREAU			974	947	917	875	822	757	759
OUVRIERS			6	7	7	7	7	10	11

NOTES : 1- Il s'agit des effectifs syndiqués et non syndiqués, recensés au 31 mars de chaque année financière.
2- Incluant les organismes sous sa responsabilité, tels le Conseil des Affaires sociales et de la Famille, le Conseil consultatif de pharmacologie et le Fonds de recherche en santé du Québec.
3- À partir de 1984 -1985, les ouvriers sont comptabilisés avec le personnel de bureau.
4- Incluant la Direction générale de l'aide sociale (1 813), l'Office des personnes handicapées du Québec (47), la Commission des Affaires sociales (76) et l'Office des services de garde à l'enfance (26); à partir de 1981-1982, ces organismes ne sont plus sous la responsabilité du Ministère.
5- En 1988-1989, il s'agit des cadres supérieurs.
6- En 1988-1989, il s'agit des cadres intermédiaires.
7- La répartition par catégorie d'emploi n'est pas disponible; il s'agit de données estimées à partir de budgets de fonctionnement.

SOURCES : Rapport annuel du ministère de la Santé et des Services Sociaux et Rapport annuel de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, années respectives.

DGPE, DE, SEO, novembre 1989

FIGURE 1

EVOLUTION DES EFFECTIFS ADMINISTRATIFS DU MINISTERE DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUEBEC, SELON LA CATEGORIE D'EMPLOI, DE 1980-1981(1) A 1988-1989.

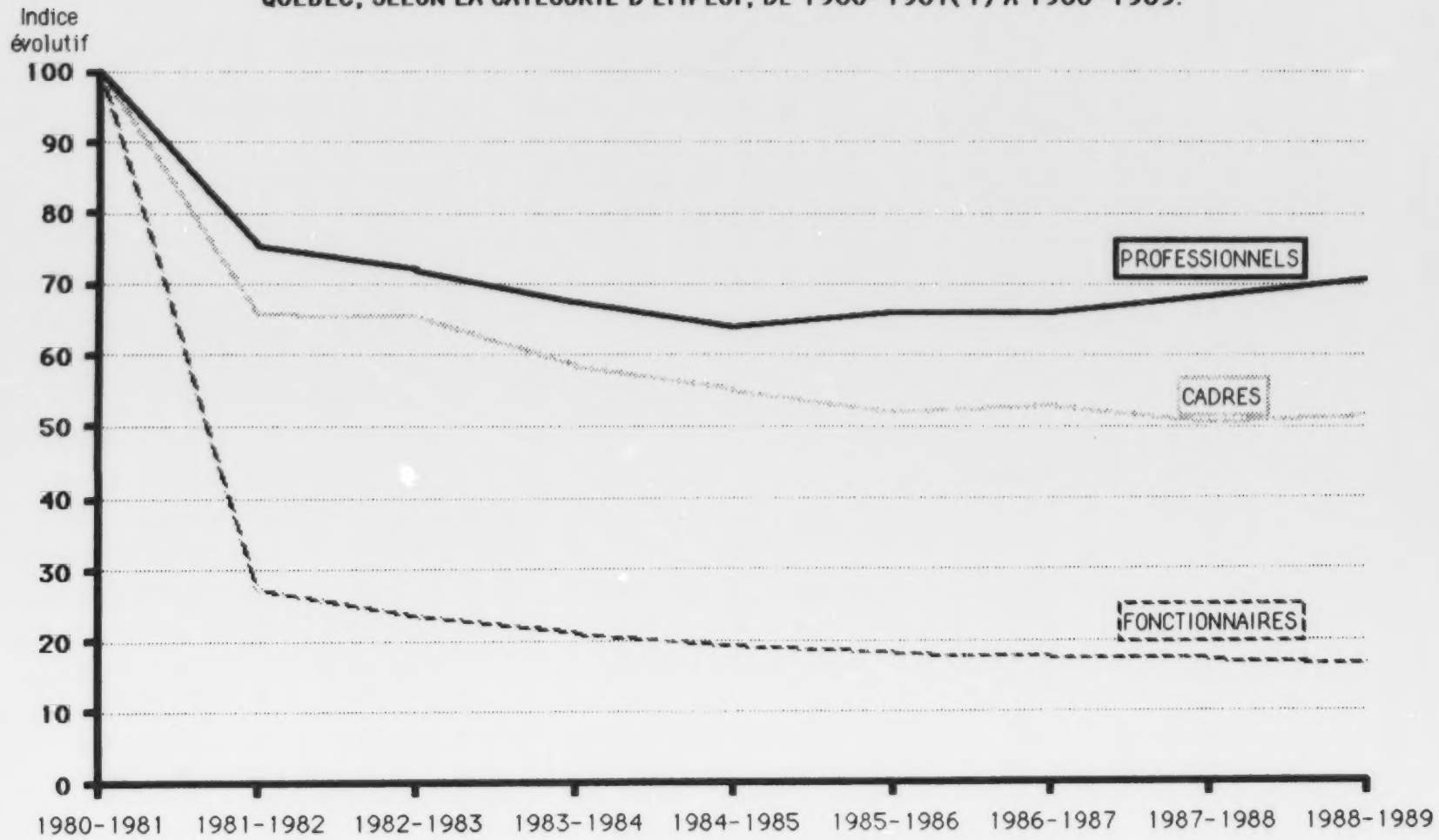

NOTE : 1- La baisse observée en 1981-1982 est due au transfert de la Direction générale de l'aide sociale au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

SOURCE : Calculs effectués à partir des données présentées au tableau 1.

DGPE, DE, SEO, novembre 1989

TABLEAU 2

EVOLUTION DU NOMBRE DE PROFESSIONNELS REMUNERES PAR LA REGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUEBEC, SELON LA CATEGORIE DE PROFESSIONNEL, DE 1980 A 1988

CATEGORIE DE PROFESSIONNEL	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
ENSEMBLE DES MEDECINS	11 052	11 400	11 674	12 117	12 206	12 613	12 962	13 258	13 543
RESIDENTS	787	806	709	665	679	699	783	819	784
OMNIPRATICIENS	4 718	4 915	5 198	5 535	5 617	5 851	5 953	6 093	6 287
SPECIALISTES	5 547	5 679	5 767	5 917	5 910	6 063	6 225	6 346	6 472
SPECIALISTES MEDICAUX	2 901	3 010	3 089	3 172	3 204	3 302	3 415	3 509	3 615
SPECIALISTES CHIRURGICAUX	1 912	1 919	1 919	1 961	1 920	1 957	1 980	1 988	1 985
SPECIALISTES DE LABORATOIRE	318	325	339	351	357	363	379	390	398
SPECIALISTES DE LA RADIOLOGIE	416	425	420	433	429	441	452	459	474
ENSEMBLE DES DENTISTES	2 702	2 859	2 950	3 029	3 137	3 208	3 320	3 401	3 467
DENTISTES	2 017	2 118	2 190	2 247	2 327	2 386	2 485	2 556	2 618
SPECIALISTES EN CHIRURGIE BUCCALE	37	37	39	41	44	45	47	49	49
DENTUROLOGISTES	648	704	721	741	766	777	788	796	800
OPTOMETRISTES	726(1)	758	779	809	824	851	877	899	932
PHARMACIENS-PROPRIETAIRES(2)	1 071	1 098	1 070	1 036	1 217	1 219	1 215	1 221	1 247

NOTES : 1- Il s'agit d'une baisse par rapport à 1979, ceci est attribuable à l'absence de diplômés cette année-là, le cours d'optométrie ayant été prolongé d'un semestre
2- La méthode de dénombrement des pharmaciens-propriétaires a été améliorée en 1984, les comparaisons avec les années antérieures sont donc boiteuses

SOURCE : Statistiques annuelles de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, années respectives

DGPE, DE, SEO, novembre 1989

TABLEAU 3

EVOLUTION DU RATIO "POPULATION / DISPENSATEUR", SELON LA CATEGORIE DE DISPENSATEUR(1), AU QUEBEC, DE 1980-1981 A 1988-1989.

ANNEE FINANCIERE	RATIO POP. / MEDECIN	RATIO POP. / DENTISTE	RATIO POP. / OPTOMETRISTE	RATIO(2) POP. / PHARMACIEN
1980-1981	579.0	2 368.3	8 814.3	5 975.0
1981-1982	565.5	2 254.7	8 504.1	5 870.8
1982-1983	555.0	2 196.2	8 316.7	6 054.9
1983-1984	537.7	2 151.1	8 054.2	6 289.4
1984-1985	536.7	2 088.4	7 950.7	5 383.2
1985-1986	522.1	2 052.8	7 738.2	5 402.2
1986-1987	510.5	1 993.1	7 545.1	5 446.1
1987-1988	501.3	1 954.4	7 393.5	5 443.7
1988-1989	493.0	1 925.8	7 163.8	5 354.2

NOTES : 1- Il s'agit des professionnels rémunérés par la RAMQ.
2- La méthode de dénombrement des pharmaciens-propriétaires a été améliorée en 1984, ceci explique la "coupure" entre 1983-1984 et 1984-1985 au niveau du ratio.

SOURCES : - POPULATION = Il s'agit de la population du Québec prise au 1er octobre (milieu de l'année financière) selon les composantes suivantes;
- 1979 et 1980, Estimation intercensitaire de la population selon le sexe et l'âge, Québec, régions administratives et sous-régions de Montréal, Normand Thibault, BSQ, janvier 1984;
- 1981, Données du recensement canadien, Statistique Canada;
- 1982-1983 à 1988-1989 inclusivement, estimation effectuée au Service des études opérationnelles de la Direction de l'évaluation, avril 1989.
- DISPENSATEURS = Il s'agit des informations présentées au tableau 2.

DGPE, DE, SEO, novembre 1989

FIGURE 2

EVOLUTION COMPAREE DE LA POPULATION, DES MEDECINS(1) ET DES CONTACTS "MEDECIN-PATIENT"(2), AU QUEBEC, DE 1980-1981 A 1988-1989.

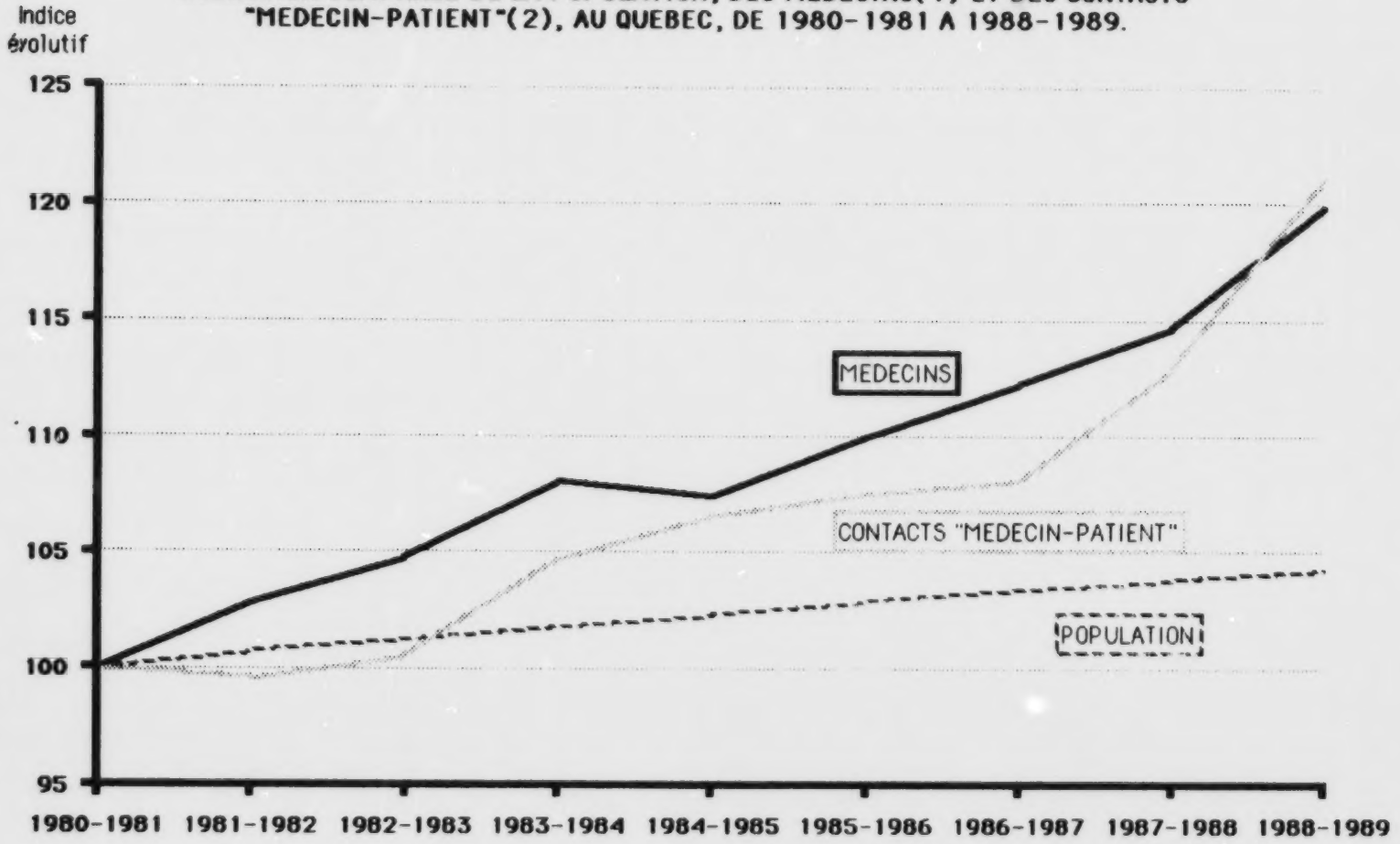

NOTES : 1- Il s'agit uniquement des médecins rémunérés à l'acte.
2- Il s'agit de la somme des examens, des consultations, des traitements psychiatriques (psychothérapie) et des actes chirurgicaux.

Source : Calculs effectués à partir des données présentées au tableau 2. DGPE, DE, SEO, novembre 1989

TABLEAU 4

EVOLUTION DES EFFECTIFS CADRES(1) AU SEIN DU RESEAU DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUEBEC, SELON LA CATEGORIE DE CADRE ET LE STATUT OCCUPATIONNEL, DE 1980-1981 A 1988-1989.

CATEGORIE DE CADRE	STATUT(6)	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
HORS-CADRES(2)	T. C. R.	796	820	832	836	811	784	780	774	771
	AUTRES	9	8	9	9	30	25	37	49	45
	TOTAL	805	828	841	845	841	809	817	823	816
DSP-CDSC(3)	T. C. R.	111	112	115	117	113	116	124	126	129
	AUTRES	35	36	39	33	33	35	38	32	33
	TOTAL	146	148	154	150	146	151	162	158	162
CADRES SUPERIEURS(4)	T. C. R.	1 602	1 660	1 667	1 644	1 612	1 586	1 582	1 592	1 587
	AUTRES	10	15	13	13	28	46	53	43	44
	TOTAL	1 612	1 675	1 680	1 657	1 640	1 632	1 615	1 635	1 631
CADRES INTERMEDIAIRES(5)	T. C. R.	9 455	9 592	9 345	9 289	9 105	8 976	9 010	8 970	8 982
	AUTRES	493	537	639	622	800	970	1 041	1 056	1 093
	TOTAL	9 948	10 129	9 984	9 911	9 905	9 946	10 051	10 026	10 075
ENSEMBLE DES CADRES	T. C. R.	11 964	12 184	11 959	11 886	11 641	11 462	11 476	11 462	11 469
	AUTRES	547	596	700	677	891	1 076	1 169	1 180	1 215
	TOTAL	12 511	12 780	12 659	12 563	12 532	12 538	12 645	12 642	12 684

NOTES : 1- Il s'agit des effectifs calculés en équivalent temps plein (E.T.P.), c'est-à-dire au prorata du temps rémunéré.
2- Ce sont les directeurs généraux et leurs adjoints.
3- Ce sont des médecins qui sont directeurs des services professionnels ou cadres dans un DSC.
4- Ce sont les directeurs et leurs adjoints.
5- Ce sont les autres cadres.
6- Il s'agit des effectifs à temps complet régulier (T.C.R.) et des autres statuts (intérim et temps partiel).

SOURCE : Statistiques sur les cadres de la santé et des services sociaux, années respectives, documents produits à la DGRT.

DGPE, DE, SEO, juillet 1990

TABLEAU 5

EVOLUTION DES EFFECTIFS SYNDIQUES(1) AU SEIN DU RESEAU DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUEBEC, SELON LA CATEGORIE D'EMPLOI ET LE STATUT OCCUPATIONNEL, DE 1980-1981 A 1988-1989.

CATEGORIE D'EMPLOI(2)	STATUT(10)	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
PROFESSIONNELS(3)	T. C. R.	5 277	5 503	5 473	5 815	6 128	6 388	6 691	7 180	7 718
	T. P. R.	426	505	552	658	762	1 023	1 125	1 279	1 320
	T. P. O.	391	339	604	680	803	867	1 032	1 128	1 277
	TOTAL	6 094	6 347	6 629	7 153	7 693	8 278	8 848	9 587	10 315
TECHNICIENS ET ASSIMILES(4)	T. C. R.	12 320	12 853	12 414	12 370	12 623	12 571	12 623	13 167	13 376
	T. P. R.	1 023	1 179	1 267	1 523	1 894	2 464	2 626	2 960	3 145
	T. P. O.	2 220	1 995	2 397	2 710	3 116	3 063	3 232	3 351	3 743
	TOTAL	15 563	16 027	16 078	16 603	17 633	18 118	18 481	19 478	20 264
INFIRMIERES(5)	T. C. R.	17 352	17 465	16 881	16 796	16 302	16 206	16 555	16 959	17 214
	T. P. R.	4 021	4 694	4 672	5 301	6 070	8 136	8 561	9 156	9 489
	T. P. O.	5 113	4 404	4 900	5 718	6 233	5 511	5 500	5 838	6 158
	TOTAL	26 486	26 563	26 453	27 815	28 605	29 853	30 616	31 953	32 861
ASSISTANTS-TECHNICIENS(6)	T. C. R.	28 220	28 523	26 367	25 543	24 651	23 624	22 937	22 233	21 619
	T. P. R.	5 075	6 015	5 975	6 522	7 014	9 222	9 699	10 455	10 968
	T. P. O.	8 233	7 029	7 303	8 006	8 816	7 779	8 142	8 349	8 510
	TOTAL	41 528	41 567	39 645	40 071	40 481	40 625	40 778	41 037	41 097
STAGIAIRES ET ETUDIANTS(7)	T. C. R.	212	16	18	28	43	80	65	56	59
	T. P. R.	22	5	31	27	22	17	14	18	19
	T. P. O.	80	42	61	92	65	237	229	277	388
	TOTAL	314	63	110	147	130	334	308	351	466
EMPLOYES DE BUREAU(8)	T. C. R.	15 466	15 377	14 639	14 719	14 533	14 266	14 169	14 353	14 253
	T. P. R.	1 311	1 375	1 421	1 642	1 831	2 395	2 522	2 713	2 782
	T. P. O.	2 497	2 184	2 351	2 741	3 147	2 998	3 184	3 362	3 708
	TOTAL	19 274	18 936	18 411	19 102	19 511	19 659	19 875	20 428	20 743
OUVRIERS ET ASSIMILES(9)	T. C. R.	21 874	22 190	20 867	20 268	19 987	19 649	19 064	18 726	18 009
	T. P. R.	2 191	2 317	2 657	2 980	3 184	4 140	4 317	4 601	4 715
	T. P. O.	4 164	3 569	4 013	4 454	4 808	4 325	4 232	4 272	4 347
	TOTAL	28 229	28 076	27 537	27 702	27 979	28 114	27 613	27 599	27 071
ENSEMBLE DES SYNDIQUES	T. C. R.	100 721	101 927	96 659	95 539	94 267	92 784	92 104	92 674	92 248
	T. P. R.	14 069	16 090	16 575	18 653	20 777	27 417	28 864	31 182	32 438
	T. P. O	22 698	19 562	21 629	24 401	26 988	24 780	25 551	26 577	28 131
	TOTAL	137 488	137 579	134 863	138 593	142 032	144 981	146 519	150 433	152 817

NOTES 1- Il s'agit des effectifs syndiqués, et syndicables non syndiqués, calculés en équivalent temps plein (E.T.P.), c'est-à-dire au prorata des heures rémunérées.
2- Ici le féminin inclut le masculin et vice versa.
3- Comprend les emplois exigeant généralement un diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent.
4- Comprend les titres d'emploi exigeant généralement un diplôme de niveau collégial ou l'équivalent, à l'exception des infirmières autorisées.
5- Comprend les titres d'emploi d'infirmières; elles doivent détenir, ou sont en attente d'un permis d'exercice de l'O.I.I.Q.
6- Comprend les titres d'emploi caractérisés par l'exécution de tâches semi-spécialisées pour apporter un support fonctionnel généralement à des professionnels ou à des techniciens; les infirmières auxiliaires sont incluses dans cette catégorie.
7- Comprend les stagiaires et les étudiants.
8- Comprend les titres d'emploi exigeant normalement une formation de niveau secondaire, ceux-ci étant caractérisés par l'exécution d'un ensemble de travaux administratifs courants.
9- Comprend les titres d'emploi qui consistent essentiellement dans l'exercice d'un métier spécialisé ou non spécialisé, de même que certains emplois de services auxiliaires de type manuel.
10- Il s'agit des effectifs à temps complet régulier (T.C.R.), à temps partiel régulier (T.P.R.), et à temps partiel occasionnel (T.P.O.).

SOURCE : Statistiques sur le personnel de la santé et des services sociaux, années respectives, documents produits à la DGRT.

DGPE, DE, SEO, juillet 1990

FIGURE 3

EVOLUTION DU RATIO "SYNDIQUES / CADRE" AU SEIN DU RESEAU DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUEBEC, DE 1980 - 1981 A 1988 - 1989.

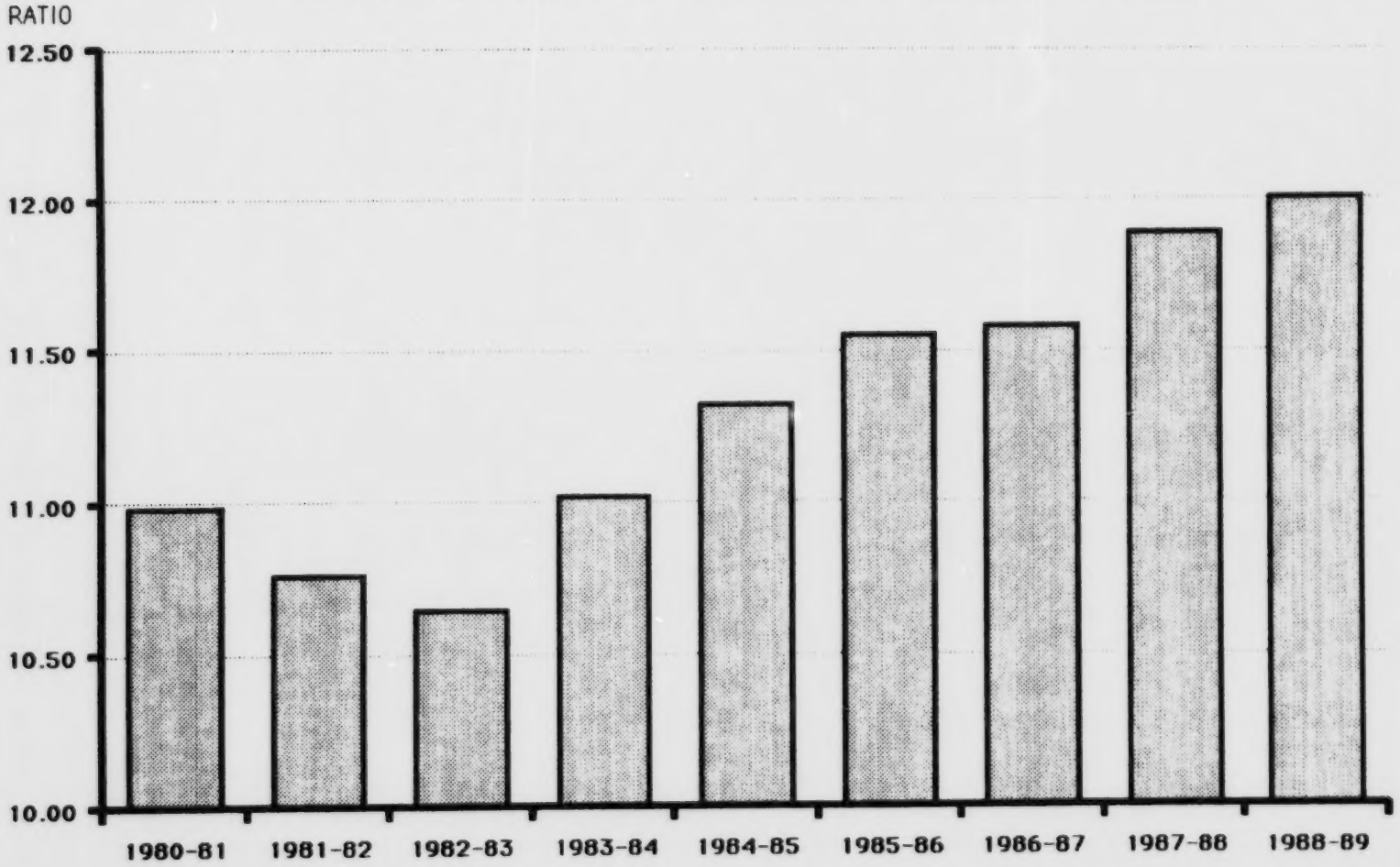

Source : Calculs effectués à partir des données présentées aux tableaux 4 et 5.

DGPE, DE, SEO, juillet 1990

FIGURE 4

EVOLUTION DU RATIO "EFFECTIFS A TEMPS COMPLET REGULIER / TOTAL DES EFFECTIFS", CHEZ LES CADRES ET LES SYNDIQUES DU RESEAU DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUEBEC, DE 1980 - 1981 A 1988 - 1989.

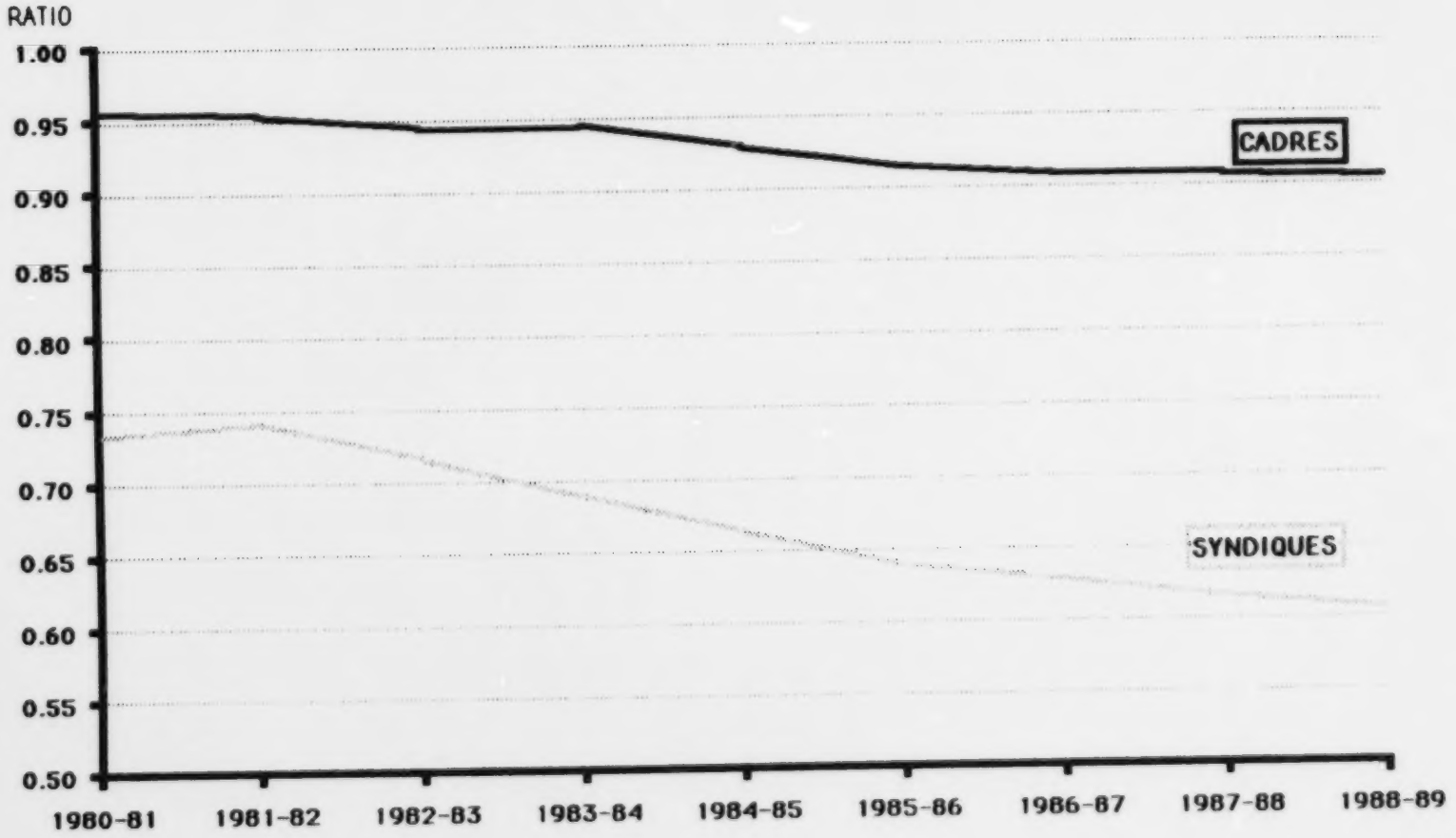

Source : Calculs effectués à partir des données présentées aux tableaux 4 et 5.

DGPE, DE, SEO, juillet 1990

TABLEAU 6

EVOLUTION DES EFFECTIFS CADRES(1) AU SEIN DU RESEAU DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUEBEC, SELON LA CLASSE D'ETABLISSEMENT ET LE STATUT OCCUPATIONNEL, DE 1980-1981 A 1988-1989.

CLASSE D'ETABLISSEMENT	STATUT(13)	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
CHSCD(2)	T. C. R.	5 934	5 889	5 790	5 727	5 573	5 416	5 473	5 470	5 386
	AUTRES	309	315	349	334	408	478	532	537	558
	TOTAL	6 243	6 204	6 139	6 061	5 981	5 894	6 005	6 007	5 944
CHSLD(3)	T. C. R.	973	976	974	963	944	884	719	694	708
	AUTRES	83	99	109	100	131	131	110	121	110
	TOTAL	1 056	1 075	1 083	1 063	1 075	1 015	829	815	818
CH PSY(4)	T. C. R.	954	953	937	943	935	919	996	998	998
	AUTRES	45	47	49	49	59	79	111	101	107
	TOTAL	999	1 000	986	992	994	998	1 107	1 099	1 105
CH PRIVES(5)	T. C. R.							202	202	200
	AUTRES							16	17	18
	TOTAL							218	219	218
CLSC(6)	T. C. R.	421	455	474	489	509	601	654	685	740
	AUTRES	9	14	18	23	35	40	46	51	49
	TOTAL	430	469	492	512	544	641	700	736	789
CSS(7)	T. C. R.	822	798	749	715	661	609	554	531	523
	AUTRES	12	9	11	6	10	12	17	14	8
	TOTAL	834	807	760	721	671	621	571	545	531
CAR(8)	T. C. R.	1 475	1 559	1 512	1 496	1 484	1 487	1 502	1 470	1 467
	AUTRES	17	15	30	27	47	68	67	70	78
	TOTAL	1 492	1 574	1 542	1 523	1 531	1 555	1 569	1 540	1 545
CAH(9)	T. C. R.	818	992	966	973	946	938	945	961	970
	AUTRES	49	78	111	118	162	211	225	231	247
	TOTAL	867	1 070	1 077	1 091	1 108	1 149	1 170	1 192	1 217
CA PRIVES(10)	T. C. R.							189	194	217
	AUTRES							19	21	27
	TOTAL							208	215	244
CRSSS(11)	T. C. R.	113	123	136	173	193	218	241	259	263
	AUTRES	1	1	4	2	9	17	25	18	13
	TOTAL	114	124	140	175	202	235	266	277	276
PRIVES CONVENTIONNES(12)	T. C. R.	454	439	422	407	396	390	391	396	417
	AUTRES	22	18	19	19	30	41	35	38	45
	TOTAL	476	457	441	426	426	431	426	434	462
ENSEMBLE DES CADRES	T. C. R.	11 964	12 184	11 960	11 886	11 641	11 462	11 475	11 464	11 472
	AUTRES	547	596	700	678	891	1 077	1 168	1 181	1 215
	TOTAL	12 511	12 780	12 660	12 564	12 532	12 539	12 643	12 645	12 687

NOTES 1- Il s'agit des effectifs cadres calculés en équivalent temps plein (E.T.P.), c'est-à-dire au prorata des heures rémunérées.
2- Il s'agit des Centres hospitaliers de soins de courte durée publics.
3- Il s'agit des Centres hospitaliers de soins de longue durée publics.
4- Il s'agit des Centres hospitaliers à vocation psychiatrique; il n'y a pas de CH PSY privés.
5- Il s'agit des Centres hospitaliers privés conventionnés; ils sont comptabilisés séparément à partir de 1986-1987.
6- Il s'agit des Centres locaux de services communautaires, incluant les Centres de santé depuis 1981-1982.
7- Il s'agit des Centres de services sociaux.
8- Il s'agit des Centres d'accueil de réadaptation publics.
9- Il s'agit des Centres d'accueil d'hébergement publics.
10- Il s'agit des Centres d'accueil privés conventionnés, ils sont comptabilisés séparément à partir de 1986-1987.
11- Il s'agit des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux.
12- Il s'agit des centres hospitaliers et des centres d'accueil privés conventionnés; les deux catégories d'établissements sont comptabilisées ensemble jusqu'en 1985-1986.
13- Il s'agit des effectifs à temps complet régulier (T.C.R.) et des autres effectifs (intérim et temps partiel).

SOURCE : Statistiques sur les cadres de la santé et des savices sociaux, années respectives; documents produits à la DGRT.

DGPE, DE, SED, juillet 1990

TABLEAU 7

EVOLUTION DES EFFECTIFS SYNDIQUES(1) AU SEIN DU RESEAU DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUEBEC, SELON LA CLASSE D'ETABLISSEMENT ET LE STATUT OCCUPATIONNEL, DE 1980-1981 A 1988-1989.

CLASSE D'ETABLISSEMENT	STATUT(13)	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
CHSCD(2)	T. C. R.	57 233	57 424	54 631	53 777	52 692	52 130	52 308	52 650	51 989
	T. P. R.	8 485	9 427	9 436	10 557	12 079	16 059	16 946	17 860	18 390
	T. P. O.	12 596	10 858	11 567	13 309	14 426	13 013	13 405	13 935	14 687
	TOTAL	78 314	77 705	75 834	77 643	79 197	81 202	82 559	84 445	85 066
CHSLD(3)	T. C. R.	7 586	7 909	7 483	7 185	7 035	6 778	5 394	5 142	5 078
	T. P. R.	1 012	1 306	1 405	1 445	1 522	2 018	1 893	2 055	2 139
	T. P. O.	2 069	1 697	2 056	2 423	2 666	2 190	1 778	1 722	1 800
	TOTAL	10 667	10 912	10 944	11 053	11 223	10 986	9 065	8 919	9 017
CH PSY(4)	T. C. R.	9 263	9 260	8 713	8 498	8 244	8 063	8 656	8 396	8 086
	T. P. R.	1 042	1 234	1 199	1 322	1 258	1 388	1 626	1 709	1 841
	T. P. O.	1 634	1 230	1 292	1 517	1 941	2 159	2 540	2 604	2 735
	TOTAL	11 939	11 724	11 204	11 337	11 443	11 610	12 822	12 709	12 662
CH PRIVES(5)	T. C. R.							1 571	1 551	1 539
	T. P. R.							629	741	756
	T. P. O.							668	572	597
	TOTAL							2 868	2 864	2 892
CLSC(6)	T. C. R.	3 191	3 380	3 473	3 989	4 193	4 736	5 059	5 427	5 863
	T. P. R.	369	508	570	739	851	1 193	1 325	1 477	1 657
	T. P. O.	617	634	752	1 015	1 208	1 221	1 471	1 767	2 047
	TOTAL	4 177	4 522	4 795	5 643	6 252	7 150	7 855	8 671	9 567
CSS(7)	T. C. R.	4 805	4 610	4 095	4 426	4 567	3 726	3 614	3 792	3 955
	T. P. R.	254	258	253	314	380	456	458	494	451
	T. P. O.	209	93	246	201	237	291	348	368	372
	TOTAL	5 268	4 961	4 594	4 941	5 184	4 473	4 420	4 654	4 778
CAR(8)	T. C. R.	8 335	8 551	8 060	8 078	8 016	7 757	7 710	7 653	7 632
	T. P. R.	772	822	860	1 111	1 109	1 572	1 613	1 798	1 860
	T. P. O.	1 922	1 784	2 129	2 249	2 474	2 244	2 350	2 479	2 720
	TOTAL	11 029	11 157	11 079	11 438	11 599	11 573	11 673	11 930	12 212
CAH(9)	T. C. R.	6 190	7 003	6 581	6 485	6 406	6 257	6 141	6 209	6 125
	T. P. R.	1 553	1 928	2 036	2 335	2 693	3 581	3 709	4 146	4 333
	T. P. O.	2 180	2 053	2 370	2 515	2 727	2 343	2 419	2 516	2 532
	TOTAL	9 923	10 984	10 987	11 335	11 826	12 181	12 269	12 871	12 990
CA PRIVES(10)	T. C. R.							1 266	1 368	1 536
	T. P. R.							685	813	925
	T. P. O.							440	474	493
	TOTAL							2 411	2 655	2 954
CRSSS(11)	T. C. R.	220	189	288	266	137	310	365	486	455
	T. P. R.	19	7	22	24	6	81	80	89	84
	T. P. O.	9	17	63	99	70	101	132	140	141
	TOTAL	256	213	373	389	213	492	577	715	680
PRIVES CONVENTIONNES(12)	T. C. R.	3 880	3 598	3 137	2 936	2 976	3 026	2 857	2 919	3 075
	T. P. R.	563	605	764	806	790	1 069	1 314	1 554	1 681
	T. P. O.	1 464	1 197	1 154	1 075	1 241	1 218	1 108	1 046	1 090
	TOTAL	5 915	5 400	5 055	4 817	5 007	5 313	5 279	5 519	5 846
ENSEMBLE DES SYNDIQUES	T. C. R.	100 720	101 924	96 661	95 540	94 266	92 783	92 104	92 674	92 258
	T. P. R.	14 069	16 091	16 575	18 653	20 778	27 417	28 864	31 182	32 436
	T. P. O.	22 699	19 563	21 629	24 403	26 990	24 780	25 551	26 577	28 124
	TOTAL	137 488	137 578	134 865	138 596	142 034	144 980	146 519	150 433	152 818

NOTES 1- Il s'agit des effectifs syndiqués, et syndicables non syndiqués, calculés en équivalent temps plein (E.T.P.), c'est-à-dire au prorata des heures rémunérées.
2- Il s'agit des Centres hospitaliers de soins de courte durée publics.
3- Il s'agit des Centres hospitaliers de soins de longue durée publics.
4- Il s'agit des Centres hospitaliers à vocation psychiatrique; il n'y a pas de CH PSY privés.
5- Il s'agit des Centres hospitaliers privés conventionnés; ils sont comptabilisés séparément à partir de 1986-1987.
6- Il s'agit des Centres locaux de services communautaires, incluant les Centres de santé depuis 1981-1982.
7- Il s'agit des Centres de services sociaux.
8- Il s'agit des Centres d'accueil de réadaptation publics.
9- Il s'agit des Centres d'accueil d'hébergement publics.
10- Il s'agit des Centres d'accueil privés conventionnés; ils sont comptabilisés séparément à partir de 1986-1987.
11- Il s'agit des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux; en 1984-1985, les données sont sous-estimées dû à une erreur de dénombrement.
12- Il s'agit des centres hospitaliers et des centres d'accueil privés conventionnés; les deux catégories d'établissements sont comptabilisées ensemble jusqu'en 1985-1986.
13- Il s'agit des effectifs à temps complet régulier (T.C.R.), à temps partiel régulier (T.P.R.), et à temps partiel occasionnel (T.P.O.).

SOURCE Statistiques sur le personnel de la santé et des services sociaux, années respectives, documents produits à la DGRT.

DGPE, DE, SEO, juillet 1990

1.2 Répartition régionale des effectifs

La répartition régionale des professionnels rémunérés par la RAMQ et des effectifs cadres et syndiqués du réseau des établissements de santé et de services sociaux du Québec, selon la catégorisation appropriée, pour la dernière année de la période à l'étude, constitue l'objet de cette section.

1.2.1 Professionnels rémunérés par la RAMQ

Dans les Statistiques annuelles de la RAMQ, les régions de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec sont regroupées en raison d'un souci de confidentialité des données. Aussi, nous avons créé, pour les besoins de l'étude, une région "hybride" (R19) représentant la somme de ces deux régions socio-sanitaires. Notons que la Régie définit la région du professionnel comme étant celle où il a effectué le plus d'actes.

Le tableau 8 nous présente la répartition régionale des professionnels, selon la catégorie, en 1988.

Le degré de concentration géographique des différents groupes présente un intérêt certain. Le fait que plus de 61 % de l'ensemble des médecins se retrouvent à Québec et Montréal ne surprend personne. Que la concentration des spécialistes soit encore plus grande dans ces deux grands centres (plus de 71 % de l'ensemble) n'est pas non plus une grande découverte. Ce n'est pas non plus une surprise de constater que la région de l'Estrie présente elle aussi une proportion de spécialistes plus élevée que celle de médecins (4,5 % contre 4,3 %), compte tenu de la présence d'une faculté de médecine sur son territoire.

Cependant, si on regarde la situation sous l'angle du ratio "population par professionnel", on découvre que les régions du Saguenay/Lac St-Jean, de Trois-Rivières, de Lanaudière et Laurentides, ainsi que de la Montérégie, montrent les plus faibles concentrations de médecins (voir figure 5). Quand on se limite aux spécialistes, les deux régions périphériques de Montréal et la région Côte-Nord/Nouveau-Québec, ont les concentrations les plus faibles (voir figure 6).

En ce qui concerne les dentistes, la dispersion territoriale est assez uniforme, sauf à Montréal où la concentration est nettement plus forte, ainsi qu'en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord du Québec où elle est nettement plus faible (voir figure 7).

Curieusement, c'est à Québec que la concentration des optométristes est la plus faible, et dans le Bas St-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine, qu'elle est la plus forte (voir figure 8).

Enfin, la concentration des pharmaciens-propriétaires est moins élevée dans le Nord du Québec, en Abitibi-Témiscamingue, dans l'Outaouais, et en Estrie, que dans le reste du Québec (voir figure 9).

1.2.2 Effectifs cadres et syndiqués du réseau

Seuls les deux grands centres de Québec et de Montréal montrent une proportion relative d'effectifs syndiqués plus grande que celle des effectifs cadres, ce qui se traduit par des ratios "syndiqués/cadre" de 12,7 et 12,5 respectivement (voir tableau 9).

Le ratio "population/effectif" confirme évidemment une concentration plus faible du personnel syndiqué et cadre dans les régions de Lanaudière et Laurentides, et de la Montérégie, les services étant

plus concentrés dans la région du Montréal métropolitain (voir figure 10).

A part les CRSSS où le ratio "syndiqués/cadre" n'est que de 2,5 au total, ce sont les CAR qui montrent le ratio le plus faible (7,9). Le ratio le plus élevé appartient aux CHSCD (14,3). Dans cette classe d'établissement, toutes les régions (sauf 01, 11 et 12) ont un ratio supérieur à 12,8 syndiqués par cadre. A l'inverse, dans les CSS, toutes les régions (sauf 03) se situent sous les 9,2. Même chose au niveau des CAR, où seule la région de l'Outaouais montre un ratio supérieur à 9,1. A noter la situation des CRSSS où Québec a un ratio de 8,9, alors que celui des autres régions varie entre 1,2 et 5,0 (voir tableau 10). Il faut cependant noter que dans la grande majorité des CRSSS les professionnels ne sont pas syndiqués, mais plutôt considérés comme des cadres.

TABLEAU 8

NOMBRE DE PROFESSIONNELS REMUNERES PAR LA REGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUEBEC, SELON LA CATEGORIE DE DISPENSATEUR ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE(1), EN 1988.

CATEGORIE DE DISPENSATEUR	RSS-01	RSS-02	RSS-03	RSS-04	RSS-05	RSS-06	RSS-16	RSS-26	RSS-07	RSS-08	RSS-19(2)	TOTAL
ENSEMBLE DES MEDECINS	501	429	2 196	642	582	6 109	730	1 457	418	268	211	13 543
RESIDENTS	32	13	115	35	34	370	41	80	16	29	19	784
OMNIPRATICIENS	313	243	987	362	257	2 205	479	897	248	153	143	6 287
SPECIALISTES	156	173	1 094	245	291	3 534	210	480	154	86	49	6 472
SPECIALISTES MEDICAUX	71	77	595	120	154	2 101	105	242	78	44	28	3 615
SPECIALISTES CHIRURGICAUX	67	67	339	92	94	982	77	166	51	36	14	1 985
SPECIALISTES DE LABORATOIRE	6	16	86	10	22	213	8	22	9	3	3	398
SPECIALISTES DE LA RADIOLOGIE	12	13	74	23	21	238	20	50	16	3	4	474
ENSEMBLE DES DENTISTES	102	132	469	197	110	1 508	248	513	105	50	33	3 467
DENTISTES	77	88	333	144	77	1 222	173	366	79	35	24	2 618
SPECIALISTES EN CHIRURGIE BUCCALE		2	7	1	4	29	1	2	2	1		49
DENTUROLOGISTES	25	42	129	52	29	257	74	145	24	14	9	800
OPTOMETRISTES	45	34	98	60	39	349	82	150	41	21	13	932
PHARMACIENS-PROPRIETAIRES	44	56	249	109	41	432	108	208	42	24	15	1 247(3)

NOTES 1- La liste des régions socio-sanitaires est présentée à l'annexe 1
2- Il s'agit de la somme des régions de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec, les informations relatives à ces deux régions sont comptabilisées ensemble dans les Statistiques annuelles de la Régie de l'assurance-maladie du Québec
3- Ce total représente le nombre de pharmaciens-propriétaires dans l'ensemble du Québec, il est inférieur au nombre des pharmaciens-propriétaires selon la région, puisqu'un certain nombre de pharmaciens sont propriétaires de pharmacies dans plus d'une région

SOURCE : Statistiques annuelles de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, 1988

DGPE, DE, SEO, novembre 1989

FIGURE 5

RATIO "POPULATION / MEDECIN", SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE(1), AU QUEBEC, EN 1988.

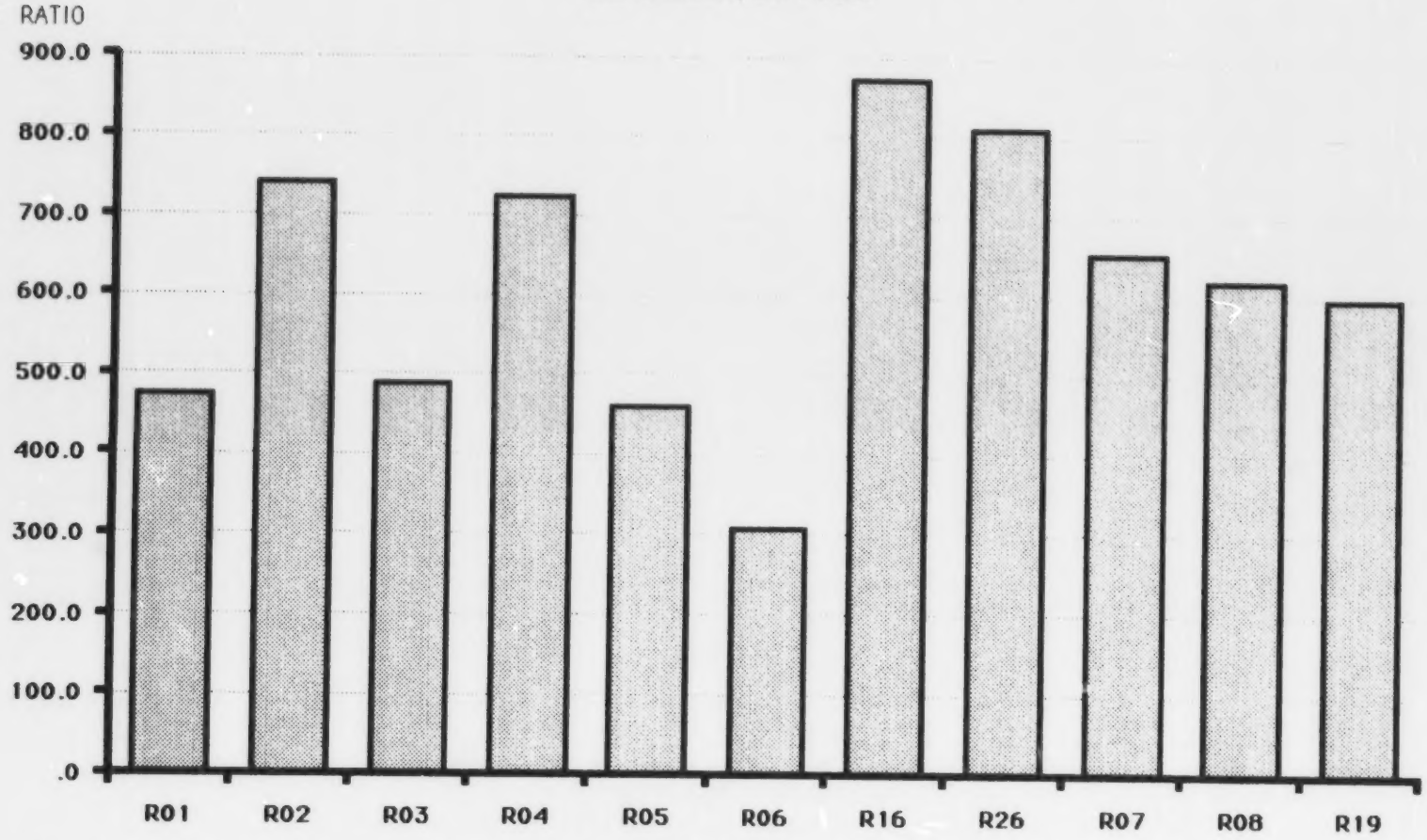

NOTE : 1- La région "R19" représente la somme des régions de la Côte-Nord (R09) et du Nouveau-Québec (R10).

SOURCE : Calculs effectués à partir des données présentées au tableau 8 et des données de population obtenues au Service des études opérationnelles.

DGPE, DE, SEO, décembre 1989

FIGURE 6

RATIO "POPULATION / SPECIALISTE", SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE(1), AU QUEBEC, EN 1988.

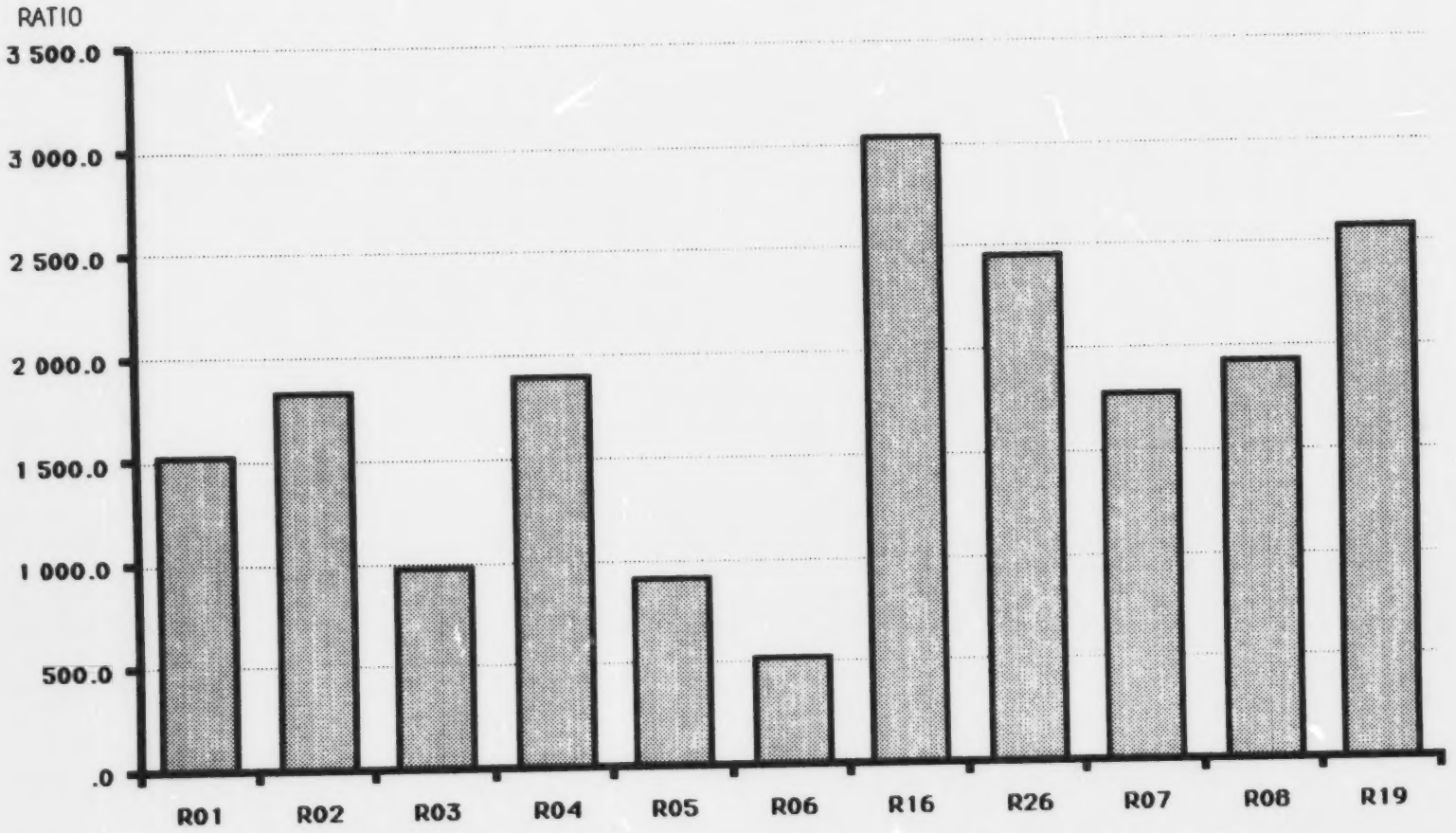

NOTE : 1- La région "R19" représente la somme des régions de la Côte-Nord (R09) et du Nouveau-Québec (R10).

SOURCE : Calculs effectués à partir des données présentées au tableau 8 et des données de population obtenues au Service des études opérationnelles.

DGPE, DE, SEO, novembre 1990

FIGURE 7

RATIO "POPULATION / DENTISTE", SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE(1), AU QUEBEC, EN 1988.

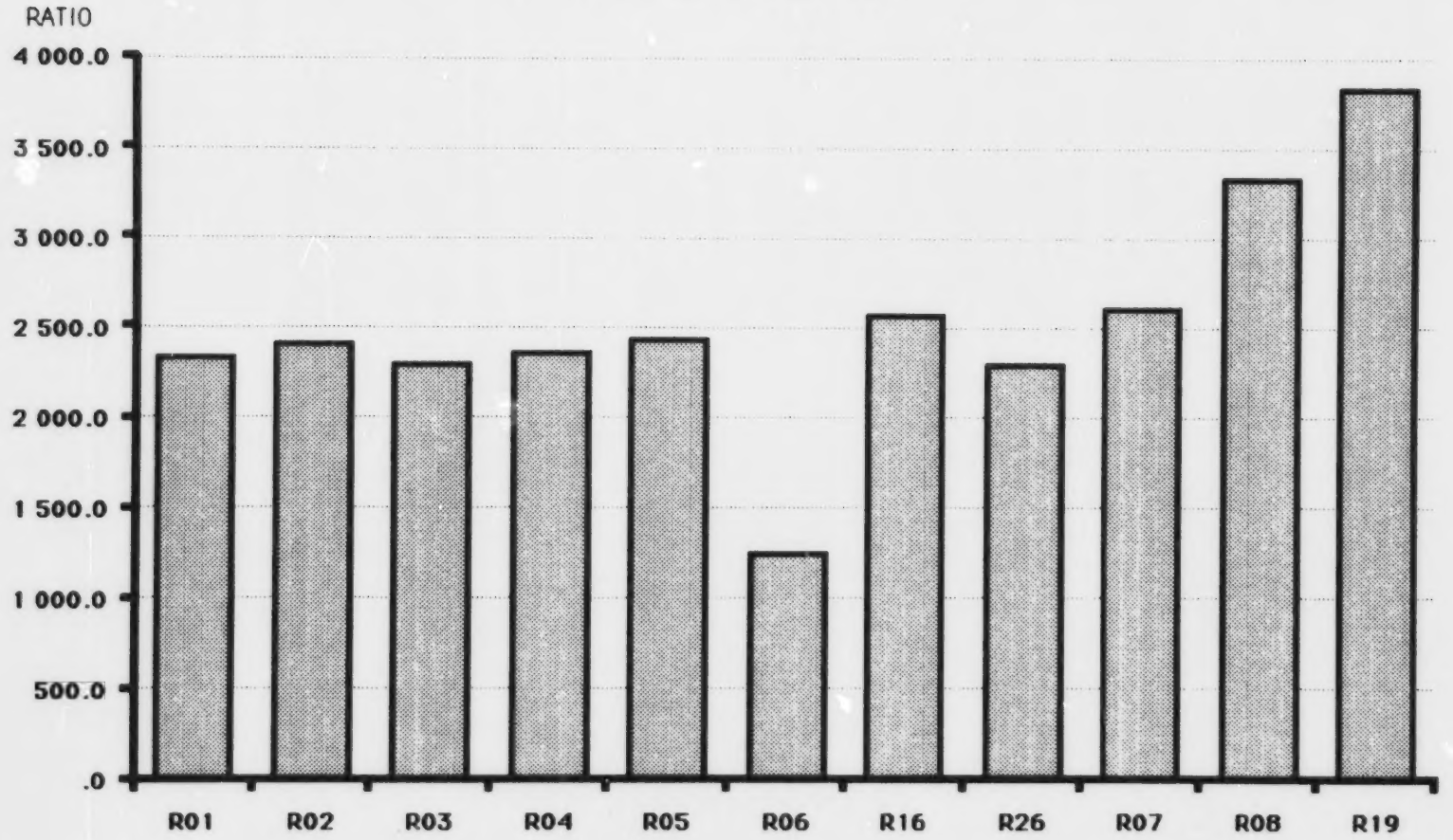

NOTE : 1-La région "R19" représente la somme des régions de la Côte-Nord (R09) et du Nouveau-Québec (R10).

SOURCE : Calculs effectués à partir des données présentées au tableau 8 et des données de population obtenues au Service des études opérationnelles.

DGPE, DE, SEO, novembre 1990

FIGURE 8

RATIO "POPULATION / OPTOMETRISTE", SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE(1), AU QUEBEC, EN 1988.

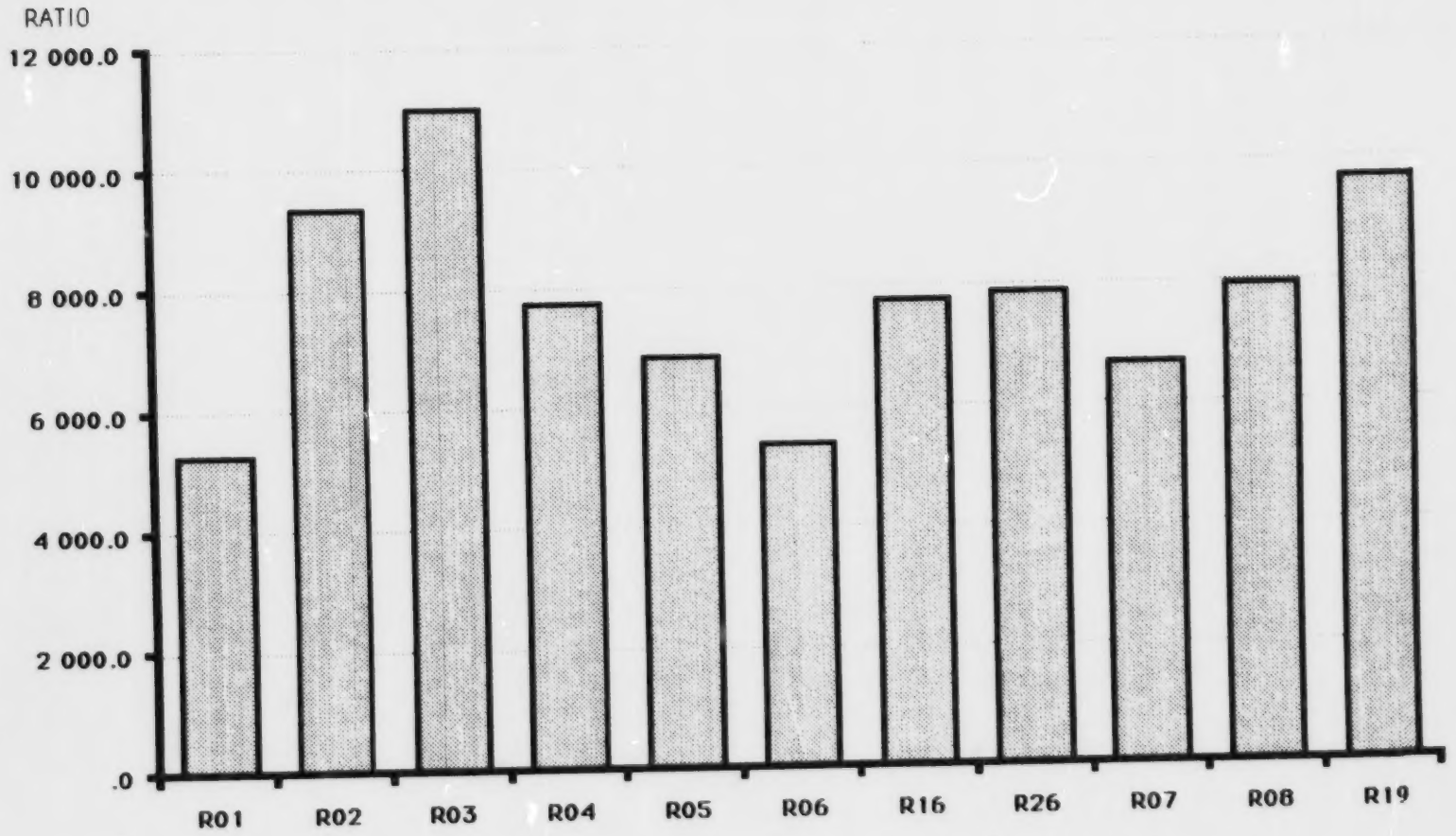

NOTE : 1-La région "R19" représente la somme des régions de la Côte-Nord (R09) et du Nouveau-Québec (R10).

SOURCE : Calculs effectués à partir des données présentées au tableau 8 et des données de population obtenues au Service des études opérationnelles

DGPE, DE, SEO, novembre 1990

FIGURE 9

RATIO "POPULATION / PHARMACIEN-PROPRIETAIRE", SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE(1), AU QUEBEC, EN 1988.

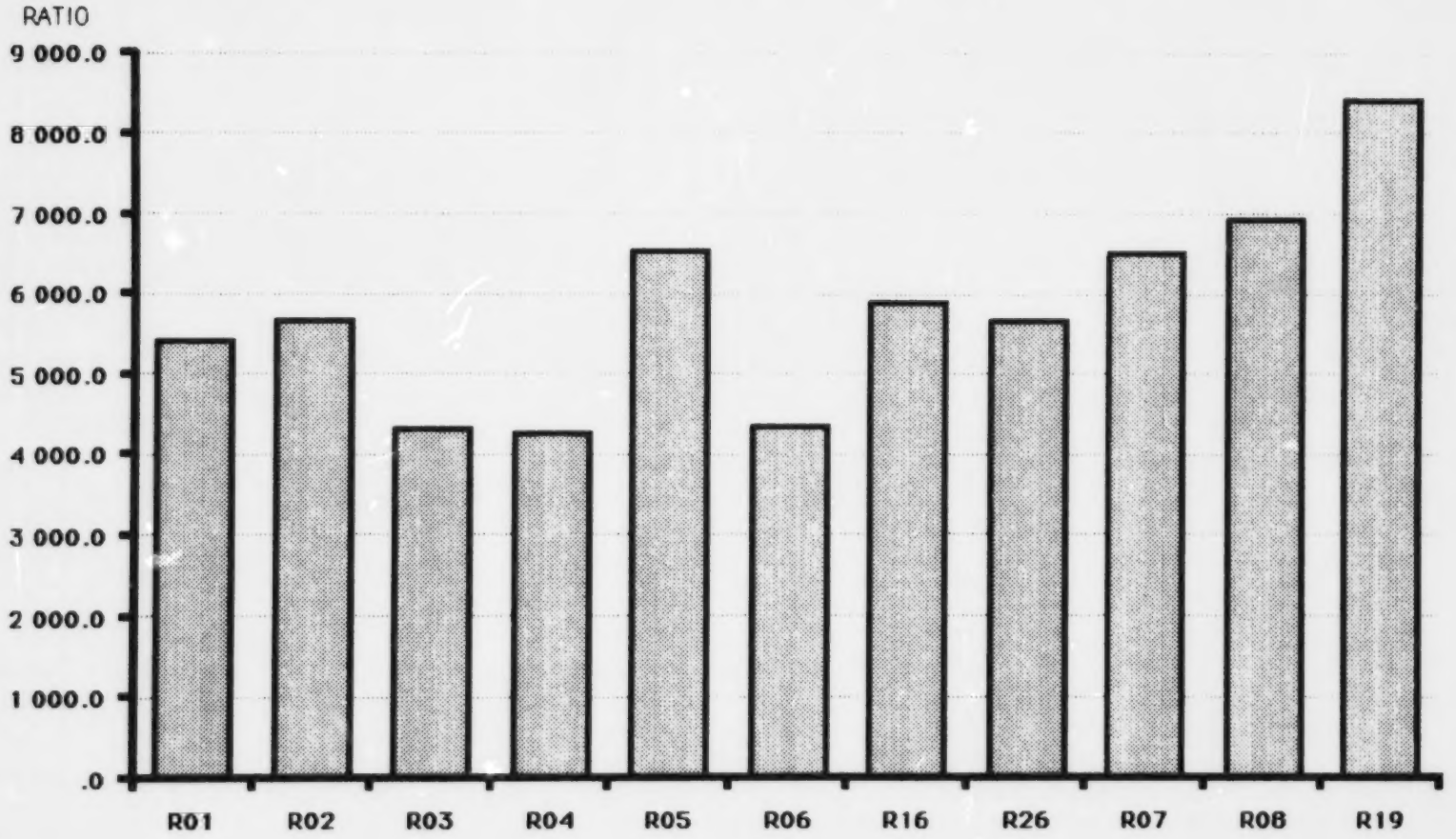

NOTE : 1-La région "R19" représente la somme des régions de la Côte-Nord (R09) et du Nouveau-Québec (R10).

SOURCE : Calculs effectués à partir des données présentées au tableau 8 et des données de population obtenues au Service des études opérationnelles.

DGPE, DE, SEO, novembre 1990

TABLEAU 9

EFFECTIFS(1) DU RESEAU DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUEBEC, SELON LA CATEGORIE D'EMPLOI ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE(2), EN 1988-1989.

CATEGORIE D'EMPLOI	RSS-01	RSS-02	RSS-03	RSS-04	RSS-05	RSS-06	RSS-16	RSS-26	RSS-07	RSS-08	RSS-09	RSS-11	RSS-12	TOTAL
HORS-CADRES(3)	41	44	163	66	44	215	64	89	38	28	20	4	1	817
DSP-CDSC(4)	10	9	34	15	8	49	9	14	5	5	4	04		162
CADRES SUPERIEURS(5)	79	81	290	119	76	536	101	161	68	60	41	8	11	1 631
CADRES INTERMEDIAIRES(6)	376	441	1 740	590	404	4 247	587	955	322	224	162	11	15	10 074
ENSEMBLE DES CADRES	506	575	2 227	790	532	5 047	761	1 219	433	317	227	23	27	12 684
PROFESSIONNELS(7)	389	315	1 712	525	388	4 490	597	1 009	427	274	177	8	5	10 316
TECHNICIENS(8)	678	855	3 613	1 266	765	8 314	1 221	1 814	740	580	344	28	45	20 263
INFIRMIERES(9)	1 180	1 373	6 243	1 985	1 431	13 583	1 729	2 886	1 078	757	503	68	46	32 862
ASSISTANTS-TECHNICIENS(10)	1 393	1 630	8 129	2 600	1 568	15 884	2 725	4 470	1 303	812	489	48	48	41 099
ETUDIANTS(11)	35	21	95	29	8	187	19	20	32	14	5			465
EMPLOYES DE BUREAU(12)	731	827	3 503	1 141	963	9 152	1 079	1 728	697	490	370	30	32	20 743
OUVRIERS(13)	986	1 242	4 961	1 721	1 159	11 430	1 483	2 173	811	633	394	40	39	27 072
ENSEMBLE DES SYNDIQUES(14)	5 392	6 263	28 256	9 267	6 282	63 040	8 853	14 100	5 066	3 560	2 282	222	215	152 820
RATIO "SYNDIQUES / CADRE"	10.7	10.9	12.7	11.7	11.8	12.5	11.6	11.6	11.8	11.2	10.1	9.5	8.1	12.0

NOTES :
1- Il s'agit des effectifs cadres, syndiqués et syndicables non syndiqués, calculés en équivalent temps plein (E.T.P.), c'est-à-dire au prorata du temps rémunéré. Ici le féminin inclut le masculin et vice versa.
2- La liste des régions socio-sanitaires apparaît en annexe.
3- Ce sont les directeurs généraux et leurs adjoints.
4- Ce sont des médecins qui sont directeurs des services professionnels ou cadres dans un DSC.
5- Ce sont les directeurs et leurs adjoints.
6- Ce sont les autres cadres.
7- Comprend les emplois exigeant généralement un diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent.
8- Comprend les titres d'emploi exigeant généralement un diplôme de niveau collégial ou l'équivalent, à l'exception des infirmières autorisées.
9- Comprend les titres d'emploi d'infirmières; elles doivent détenir, ou sont en attente d'un permis d'exercice de l'O.I.I.Q.
10- Comprend les titres d'emploi caractérisés par l'exécution de tâches semi-spécialisées pour apporter un support fonctionnel généralement à des professionnels ou à des techniciens. Les infirmières auxiliaires sont incluses dans cette catégorie.
11- Comprend les stagiaires et les étudiants.
12- Comprend les titres d'emploi exigeant normalement une formation de niveau secondaire, ceux-ci étant caractérisés par l'exécution d'un ensemble de travaux administratifs courants.
13- Comprend les titres d'emploi qui consistent essentiellement dans l'exercice d'un métier spécialisé ou non spécialisé, de même que certains emplois de services auxiliaires de type manuel.
14- Ici, il s'agit de données non extrapolées, c'est-à-dire couvrant entre 97% et 98% des effectifs réels selon la catégorie d'emploi, soit une sous-estimation des effectifs d'environ 2%.

SOURCES :
1- Statistiques sur les cadres de la santé et des services sociaux, 1988-1989, document produit à la DGRT.
2- Statistiques sur le personnel de la santé et des sevices sociaux, 1988-1989, document produit à la DGRT.

DGPE, DE, SED, juillet 1990

FIGURE 10

RATIO "POPULATION / EFFECTIF(1)", SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE, AU QUEBEC, EN 1988-1989.

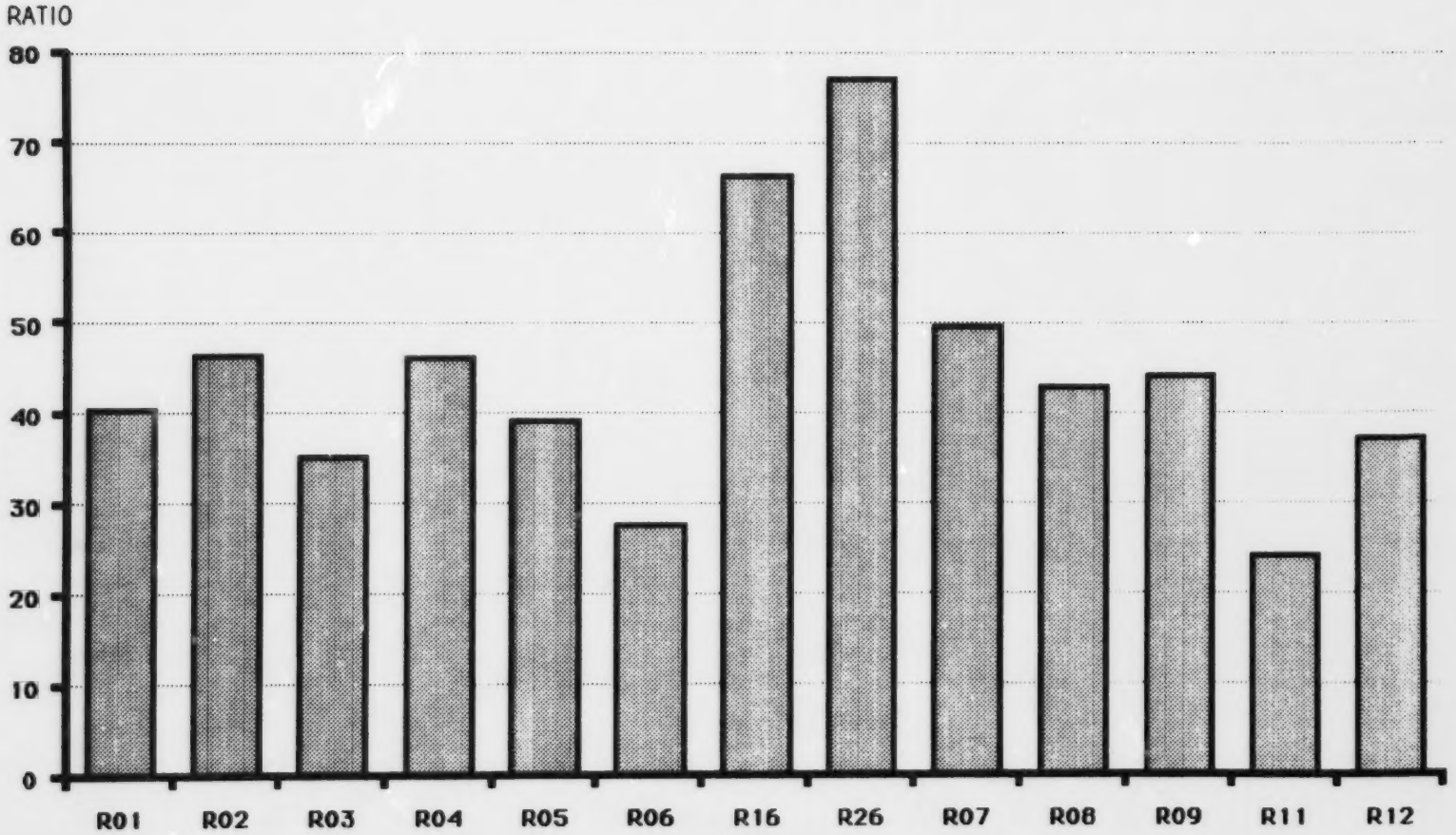

NOTE : 1- Cadres plus syndiqués.

SOURCE : Calculs effectués à partir des données présentées au tableau 9.

DGPE, DE, SEO, novembre 1990

TABLEAU 10

EFFECTIFS(1) DU RESEAU DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUEBEC, SELON LA CLASSE D'ETABLISSEMENT, LE TYPE D'EFFECTIF ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE(2), EN 1988-1989

CLASSE	TYPE	RSS-01	RSS-02	RSS-03	RSS-04	RSS-05	RSS-06	RSS-16	RSS-26	RSS-07	RSS-08	RSS-09	RSS-11	RSS-12	TOTAL
CHSCD(3)	Cadres	253	306	1 026	402	302	2 375	322	506	195	130	79	21	27	5 944
	Syndiqués	2 850	3 955	14 750	5 266	4 038	36 808	4 645	7 012	2 499	1 761	1 047	222	214	85 067
	Syndiqués/Cadre	11 3	12 9	14 4	13 1	13 4	15 5	14 4	13 9	12 8	13 5	13 3	10 6	7 9	14 3
CHSLD(4)	Cadres		19	118	104	58	339	27	105	21	27				818
	Syndiqués		210	1 289	1 083	614	3 864	265	1 212	214	244				9 015
	Syndiqués/Cadre		11 1	10 9	10 4	10 6	11 4	10 6	11 5	10 2	9 0				11 0
CH PSY(5)	Cadres	75	63	403	26		444	61		25	8				1 105
	Syndiqués	884	569	4 426	242		5 510	682		238	111				12 662
	Syndiqués/Cadre	11 8	9 0	11 0	9 3		12 4	11 2		9 5	13 9				11 5
CH PRIVES(6)	Cadres			27			158	5	20	8					218
	Syndiqués			473			2 009	55	242	113					2 892
	Syndiqués/Cadre			17 5			12 7	11 0	12 1	14 1					13 3
CLSC(7)	Cadres	54	40	98	55	34	170	54	101	55	56	70			787
	Syndiqués	580	417	1 319	610	411	2 243	664	1 460	561	566	735			9 566
	Syndiqués/Cadre	10 7	10 4	13 5	11 1	12 1	13 2	12 3	14 5	10 2	10 1	10 5			12 2
CSS(8)	Cadres	22	21	67	25	18	234	37	59	20	16	13			532
	Syndiqués	180	164	689	219	138	2 148	337	496	180	134	94			4 779
	Syndiqués/Cadre	8 2	7 8	10 3	8 8	7 7	9 2	9 1	8 4	9 0	8 4	7 2			9 0
CAR(9)	Cadres	37	49	273	87	59	649	98	180	43	46	25			1 546
	Syndiqués	314	419	2 488	681	444	4 602	672	1 512	485	407	189			12 213
	Syndiqués/Cadre	8 5	8 6	9 1	7 8	7 5	7 1	6 9	8 4	11 3	8 8	7 6			7 9
CAH(10)	Cadres	47	56	176	74	32	428	109	201	53	24	18			1 218
	Syndiqués	553	481	2 370	1 049	467	4 037	1 054	1 629	702	280	168			12 990
	Syndiqués/Cadre	11 8	8 6	13 5	14 2	14 6	9 4	9 7	9 1	13 2	11 7	9 3			10 7
CA PRIVES(11)	Cadres	1	3	27	6	14	132	30	22	5					240
	Syndiqués	8	30	342	90	144	1 581	422	276	63					2 956
	Syndiqués/Cadre	8 0	10 0	12 7	15 0	10 3	12 0	14 1	12 5	12 6					12 3
CRSSS(12)	Cadres	17	18	12	10	15	118	17	24	10	11	21	2		275
	Syndiqués	25	21	107	27	26	237	37	61	34	55	49			679
	Syndiqués/Cadre	1 5	1 2	8 9	2 7	1 7	2 0	2 2	2 5	3 4	5 0	2 3	0 0		2 5
TOTAL	Cadres	506	575	2 227	789	532	5 047	760	1 218	435	318	226	23	24	12 680
	Syndiqués(13)	5 394	6 266	28 253	9 267	6 282	63 039	8 853	14 100	5 089	3 558	2 282	222	214	152 819
	Syndiqués/Cadre	10 7	10 9	12 7	11 7	11 8	12 5	11 6	11 6	11 7	11 2	10 1	9 7	8 9	12 1

NOTES 1- Il s'agit des effectifs cadres, syndiqués et syndicables non syndiqués, calculés en équivalent temps plein (E.T.P.), c'est-à-dire au prorata du temps rémunéré, ici le féminin inclut le masculin et vice versa
2- La liste des régions socio-sanitaires apparaît en annexe
3- Il s'agit des Centres hospitaliers de soins de courte durée publics
4- Il s'agit des Centres hospitaliers de soins de longue durée publics
5- Il s'agit des Centres hospitaliers à vocation psychiatrique, il n'y a pas de CH PSY privés
6- Il s'agit des Centres hospitaliers privés conventionnés
7- Il s'agit des Centres locaux de services communautaires, incluant les Centres de santé
8- Il s'agit des Centres de services sociaux
9- Il s'agit des Centres d'accueil de réadaptation publics
10- Il s'agit des Centres d'accueil d'hébergement publics
11- Il s'agit des Centres d'accueil privés conventionnés
12- Il s'agit des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux
13- Ici, il s'agit de données non extrapolées, c'est-à-dire couvrant entre 97% et 98% des effectifs réels selon la classe d'établissement, soit une sous-estimation des effectifs d'environ 2%

SOURCE : Statistiques sur le personnel de la santé et des sevices sociaux, 1988-1989, document produit à la DGRT

DGPE, DE, SEO juillet 1990

1.3 Répartition des effectifs du réseau selon la classe d'établissement et la catégorie d'emploi

Le tableau 11 complète cette partie en présentant la répartition des effectifs cadres et syndiqués du réseau, selon la catégorie d'emploi et la classe d'établissement, pour 1988-1989.

On y observe que seuls les CHSCD comportent une proportion relative de cadres inférieure à celle des syndiqués, soit 46,9 % comparativement à 55,5 %. Si on jette un regard sur chacune des catégories d'emploi parmi les syndiqués, on se rend compte que les proportions relatives par classe d'établissement varient beaucoup d'une catégorie à l'autre.

En effet, 26,5 % des professionnels du réseau oeuvrent dans les CSS, alors que les CHSLD et les CAH en regroupent 3,3 % et 2,4 % respectivement. Alors que près de 26,3 % des techniciens sont regroupés dans les CAR, seulement 2,3 % et 2 % respectivement travaillent dans les CAH et les CHSLD. Précisons cependant que dans les CAR, les éducateurs (techniciens en éducation spécialisée) font partie de la catégorie des techniciens. Personne n'est vraiment surpris de retrouver près de 75 % des infirmières dans les CHSCD, mais il est intéressant de constater que 8,3 % d'entre elles travaillent dans les CLSC par rapport à 3,7 % dans les CHSLD.

Plus de la moitié des effectifs syndiqués des CAH sont des assistants-techniciens, alors que près de 30 % sont des ouvriers. Les CHSCD regroupent plus de 66 % des employés de bureau, mais c'est au niveau des CRSSS que leur poids relatif par rapport aux autres catégories d'emploi est le plus élevé, soit 52,4 %. Le fait que dans la plupart des CRSSS, les professionnels soient considérés comme des cadres, donc non-syndiqués, n'est pas étranger à cette situation.

TABLEAU 11

EFFECTIFS(1) DU RESEAU DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUEBEC, SELON LA CATEGORIE D'EMPLOI ET LA CLASSE D'ETABLISSEMENT(2), EN 1988 - 1989.

CATEGORIE D'EMPLOI	CHSCD	CHSLD	CH PSY	CH PRIVES	CLSC	CSS	CAR	CAH	CA PRIVES	CRSSS	TOTAL
HORS-CADRES(3)	153	40	28	35	147	17	120	193	69	15	817
DSP-CDSC(4)	125	18	14		3		1	1		1	163
CADRES SUPERIEURS(5)	603	137	106	55	34	83	264	266	28	53	1 631
CADRES INTERMEDIAIRES(6)	5 063	622	955	129	605	430	1 161	757	145	207	10 074
ENSEMBLE DES CADRES	5 944	817	1 105	219	789	530	1 546	1 217	242	276	12 685
PROFESSIONNELS(7)	3 618	343	541	92	1 464	2 738	1 046	248	72	151	10 313
TECHNICIENS(8)	9 874	402	1 442	87	1 297	1 041	5 331	461	220	108	20 263
INFIRMIERES(9)	24 414	1 204	2 068	529	2 738	3	338	1 190	316	57	32 857
ASSISTANTS-TECHNICIENS(10)	18 864	4 064	4 535	1 439	1 917	57	2 092	6 382	1 527		41 097
ETUDIANTS(11)											465
EMPLOYES DE BUREAU(12)	13 771	690	1 311	157	1 664	894	1 094	676	131	353	20 741
OUVRIERS(13)	14 231	2 293	2 747	579	459	34	2 255	3 787	681	5	27 071
ENSEMBLE DES SYNDIQUES	84 792	8 996	12 644	2 883	9 539	4 767	12 156	12 944	2 947	674	152 807
RATIO "SYNDIQUES / CADRE"	14.3	11.0	11.4	13.2	12.1	9.0	7.9	10.6	12.2	2.4	12.0

NOTES : 1- Il s'agit des effectifs cadres, syndiqués et syndicables non syndiqués, calculés en équivalent temps plein (E.T.P.), c'est-à-dire au prorata du temps rémunéré; ici le féminin inclut le masculin et vice versa
2- Voir les notes du tableau 10.
3- Ce sont les directeurs généraux et leurs adjoints.
4- Ce sont des médecins qui sont directeurs des services professionnels ou cadres dans un DSC.
5- Ce sont les directeurs et leurs adjoints.
6- Ce sont les autres cadres.
7- Comprend les emplois exigeant généralement un diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent.
8- Comprend les titres d'emploi exigeant généralement un diplôme de niveau collégial ou l'équivalent, à l'exception des infirmières autorisées.
9- Comprend les titres d'emploi d'infirmières; elles doivent détenir, ou sont en attente d'un permis d'exercice de l'O.I.I.Q.
10- Comprend les titres d'emploi caractérisés par l'exécution de tâches semi-spécialisées pour apporter un support fonctionnel généralement à des professionnels ou à des techniciens; les infirmières auxiliaires sont incluses dans cette catégorie.
11- On n'a pas la répartition par classe d'établissements.
12- Comprend les titres d'emploi exigeant normalement une formation de niveau secondaire, ceux-ci étant caractérisés par l'exécution d'un ensemble de travaux administratifs courants.
13- Comprend les titres d'emploi qui consistent essentiellement dans l'exercice d'un métier spécialisé ou non spécialisé, de même que certains emplois de services auxiliaires de type manuel.

SOURCES : 1- Statistiques sur les cadres de la santé et des services sociaux, 1988-1989, document produit à la DGRT.
2- Statistiques sur le personnel de la santé et des sevices sociaux, 1988-1989, document produit à la DGRT.

DGPE, DE, SEO, juillet 1990

2. RESSOURCES MATERIELLES

Dans la seconde partie du document, nous présentons les ressources matérielles disponibles au sein du système socio-sanitaire québécois. A l'instar de la première partie, nous nous concentrons sur deux aspects bien précis, soit l'évolution du volume des ressources au cours de la dernière décennie, et leur répartition régionale pour la dernière année de la période couverte.

La majorité des informations présentées dans cette partie provient du Fichier des établissements de santé et de services sociaux du Québec; leur degré d'exactitude est donc directement fonction de la qualité de cette base de données. Des efforts considérables ont récemment été consentis par le personnel de la Direction des ressources d'information du Ministère, afin de corriger certains problèmes inhérents à ce système. Par conséquent, nous croyons que le degré de fiabilité des données véhiculées par ce fichier se situe actuellement à un niveau acceptable.

2.1 Evolution du volume des ressources

Cette section contient des informations illustrant l'évolution du volume des ressources matérielles du réseau pour la période débutant en 1980 et se terminant en 1989. Il s'agit, pour chaque année, de la situation observée au 1er janvier[1].

Dans notre étude, les ressources matérielles désignent trois éléments bien précis, soit les établissements (on dit aussi corpora-

---

1 Sauf en ce qui concerne les lits dressés où il s'agit de la situation observée au 31 mars.

tions), les installations (lieux physiques, bâtiments avec une vocation propre), ainsi que les lits et places autorisés[1] ou dressés[2].

2.1.1 Etablissements et installations

Durant la période de dix ans qui s'est terminée en 1989, le nombre d'établissements[3] regroupés au sein du réseau socio-sanitaire québécois est passé de 844 à 939, soit une augmentation de 11 %. Les trois quarts d'entre eux ont un statut public (voir tableau 12).

Mis à part les CLSC, dont le nombre a plus que doublé en dix ans, on observe des hausses respectives de 4,1 % et 8,1 % pour les CH et les CAH. Par contre, durant la même période, le nombre de CAR a chuté de 14,6 %, passant de 151, en 1980, à 129, en 1989.

L'évolution du nombre d'établissements suit également des tendances différentes quand on la regarde sous l'angle des statuts. En effet, si l'augmentation du nombre de CH survient exclusivement au statut public, la situation est inversée en ce qui concerne les CAH. De plus, la baisse du nombre de CAR est survenue uniquement au niveau du statut privé. D'ailleurs, cette classe d'établissement montre le ratio "public/privé" le plus élevé, alors que la part d'établissements privés est la plus forte au niveau des CAH (voir figure 11).

---

1 Au permis.

2 Dotés en personnel et prêts à recevoir un bénéficiaire.

3 Tous les publics et tous les privés qu'ils soient à budget, à taux fixes, conventionnés ou autofinancés, c'est-à-dire, tous les établissements détenant un permis du Ministère.

L'évolution du nombre d'installations, quant à elle, a suivi des tendances beaucoup plus marquées. En effet, on note 7,5 % d'augmentation au niveau des CH, et plus de 23 % pour les CAH. Pendant ce temps, les 14 CSS voyaient leur nombre d'installations chuter de plus de 27 %. Par contre, malgré la réduction du nombre de CAR, leurs installations faisaient un bond de plus de 90 % en dix ans. Au total, le réseau comptait 2 062 installations, en 1989, soit près de 42 % de plus qu'en 1980 (voir tableau 13). La figure 12 illustre bien l'évolution du ratio "installations/établissement" au cours de la période à l'étude.

2.1.2 Lits et places autorisés

Le réseau socio-sanitaire québécois compte, en 1989, près de 48 400 lits hospitaliers, soit près de 8 % de plus qu'en 1980. Les deux tiers sont regroupés au sein des CHSCD, et moins de 6 % d'entre eux ont un statut privé (voir tableau 14).

Durant ces dix années, le nombre de places internes en CAH a augmenté de plus de 25 %, atteignant 36 155, en 1989. Les places en pavillons d'hébergement, quant à elles, passaient de 3 604, en 1980, à 4 589, en 1989, soit plus de 27 % d'augmentation. Les trois quarts des places en CAH ont un statut public.

En ce qui a trait aux CAR, on observe une baisse du nombre de places internes de l'ordre de 35 % en dix ans, jumelée à des augmentations respectives de 49 % du nombre de places externes et de 68 % de celles en foyers de groupe (voir tableau 15).

Il est intéressant de noter que l'évolution du nombre d'établissements, du nombre d'installations et du nombre de lits ou places

internes, pour une classe d'établissement donnée ou pour l'ensemble du réseau, ne vont pas nécessairement dans le même sens et n'ont pas nécessairement la même ampleur. Cet état de chose est encore plus visible au niveau des CAR, où la désinstitutionnalisation a conduit à la multiplication des petites installations et à la réduction des places à l'interne; la figure 13 illustre bien ce propos.

2.1.3 Lits dressés selon l'unité de soins

Jusqu'à maintenant, nous avons considéré les lits et places disponibles dans le réseau sous l'angle du permis accordé aux établissements par le Ministère. Nous croyons opportun de les regarder également sous l'aspect plus concret des "lits dressés", c'est-à-dire dotés en personnel et prêts à recevoir un bénéficiaire. Il faut cependant être conscient que la disponibilité des lits dressés fluctue continuellement, par exemple, selon la disponibilité du personnel (vacances des Fêtes et d'été), ou la situation budgétaire (fin de l'année financière). La situation décrite ici est celle qui prévalait au 31 mars de chacune des années couvertes.

Pour ce faire, nous avons exploité un fichier statistique construit à partir des données véhiculées dans les rapports statistiques annuels (formulaires AS-477) présentés, au Ministère, par les établissements hospitaliers du réseau. Il va sans dire que le degré d'exactitude des statistiques présentées ici est directement proportionnel à la qualité des données véhiculées par ce fichier.

Au 31 mars 1989, on comptait quelque 24 700 lits pour soins de courte durée physiques dans le réseau hospitalier québécois, soit 3,7 lits pour 1 000 personnes. Plus de 1 660 d'entre eux sont utilisés pour des soins de longue durée, ce nombre ayant augmenté de plus de 62 % en dix ans. Les lits pour soins de courte durée psy-

chiatriques, quant à eux, sont passés de 3 669 à 3 447, soit une diminution de 6 %.

Par conséquent, en 1988-1989, le réseau hospitalier regroupe plus de 28 100 lits dressés pour soins de courte durée, dont 26 468, ou 4 lits pour 1 000 personnes, utilisés exclusivement pour des soins de courte durée physiques ou psychiatriques (voir tableau 16).

Depuis 1982-1983, les lits pour soins de longue durée physiques ont connu une augmentation d'un peu plus de 3 %, pour atteindre le nombre de 15 490, soit 2,3 lits pour 1 000 personnes, en mars 1989. Par contre, les lits pour soins de longue durée psychiatriques subissaient une baisse de près de 36 % durant la même période, de sorte qu'au total, les lits pour soins de longue durée ont diminué d'un peu plus de 5 %, en dix ans; si l'on ajoute les lits pour soins de courte durée utilisés pour des soins de longue durée, cette baisse est réduite à moins de 2 %.

Dans le réseau hospitalier, les lits pour des soins de réadaptation ont également connu une baisse importante (38 %), alors que ceux d'hébergement faisaient un bond de près de 46 % en dix ans, pour atteindre 5 762, au 31 mars 1989. La désinstitutionnalisation des bénéficiaires en CAR et le vieillissement de la population ne sont sans doute pas étrangers à cet état de chose.

Les places en pavillons d'hébergement regroupées au sein du réseau hospitalier ont, elles aussi, vu leur nombre augmenter, passant de 1 431, en 1983-1984, à 1 612 au 31 mars 1989.

Enfin, le nombre de berceaux n'a cessé de diminuer depuis le début de la période à l'étude, passant de 2 842 à 2 348 en dix ans, soit une baisse de plus de 17 %, traduisant la baisse de natalité observée depuis plusieurs années.

TABLEAU 12

EVOLUTION DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS(1) DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUEBEC, SELON LA CLASSE ET LE STATUT(2) DE L'ETABLISSEMENT, DE 1980 A 1989(3).

CLASSE	STATUT	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
CHSCD	PUBLIC	121	121	122	122	116	116	122	122	123	123
	PRIVE	4	4	5	5	5	5	6	6	6	7
	TOTAL	125	125	127	127	121	121	128	128	129	130
CHSLD	PUBLIC	57	57	59	59	63	63	64	64	65	66
	PRIVE	40	41	37	35	37	37	37	37	37	35
	TOTAL	97	98	96	94	100	100	101	101	102	101
ENSEMBLE	PUBLIC	178	178	181	181	179	179	186	186	188	189
DES CH(4)	PRIVE	44	45	42	40	42	42	43	43	43	42
	TOTAL	222	223	223	221	221	221	229	229	231	231
CLSC		64	68	73	78	94	107	132	131	137	142
CS(5)		12	12	11	11	12	12	12	11	11	11
CSS		14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
CAH	PUBLIC	224	245	243	242	241	240	231	231	226	226
	PRIVE	157	156	147	157	174	179	184	188	190	186
	TOTAL	381	401	390	399	415	419	415	419	416	412
CAR HM	PUBLIC	38	49	57	55	55	53	53	52	52	51
	PRIVE	19	14	14	12	11	11	11	11	10	10
	TOTAL	57	63	71	67	66	64	64	63	62	61
CAR HP	PUBLIC	7	8	6	6	6	6	6	6	6	6
	PRIVE	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1
	TOTAL	9	10	8	8	7	7	7	7	7	7
CAR MS	PUBLIC	57	58	56	51	48	47	45	45	45	45
	PRIVE	5	4	5	4	2	2	2	2	2	2
	TOTAL	62	62	61	55	50	49	47	47	47	47
CAR TO	PUBLIC	6	6	8	8	8	7	8	8	8	8
	PRIVE	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
	TOTAL	7	7	9	9	9	9	10	10	10	10
CAR MD(6)	PUBLIC	4	4			2	2	3	3	2	2
	PRIVE	12	11			2	2	2	2	2	2
	TOTAL	16	15			4	4	5	5	4	4
ENSEMBLE	PUBLIC	112	125	127	120	119	115	115	114	113	112
DES CAR	PRIVE	39	32	22	19	17	18	18	18	17	17
	TOTAL	151	157	149	139	136	133	133	132	130	129
TOTAL	PUBLIC	604	642	649	646	659	667	690	687	689	694
	PRIVE	240	233	211	216	233	239	245	249	250	245
	TOTAL	844	875	860	862	892	906	935	936	939	939

NOTES : 1- Si un établissement a plus d'une vocation, la préférence est accordée à la classe qui présente le plus grand nombre de places internes
2- On dit également le "CARACTERE" d'un établissement.
3- Il s'agit de la situation observée au 1er janvier de chaque année
4- Les centres hospitaliers à vocation psychiatrique (CH PSY) sont inclus; ils sont répartis parmi les CHSCD et les CHSLD, car ils ne constituent pas une vraie CLASSE au sens de la Loi.
5- Il s'agit des Centres de santé.
6- La clientèle "Mères en difficulté" pour les CAR est apparue suite à l'adoption de la réglementation sur l'organisation et l'administration des établissements (Loi 27); cette clientèle était auparavant incluse dans la mésadaptation sociale.
Les données relatives aux CAR MD, en 1980 et 1981, sont des données relatives aux centres de transition dont le permis a ensuite été aboli ou reconverti en mésadaptation sociale.

SOURCE : Fichier des établissements de santé et de services sociaux du Québec, années respectives. DGPE, DE, SEO, mai 1990

FIGURE 11

EVOLUTION DU RATIO "PUBLIC / PRIVE" SELON LA CATEGORIE D'ETABLISSEMENT, DE 1980 A 1989, AU QUEBEC.

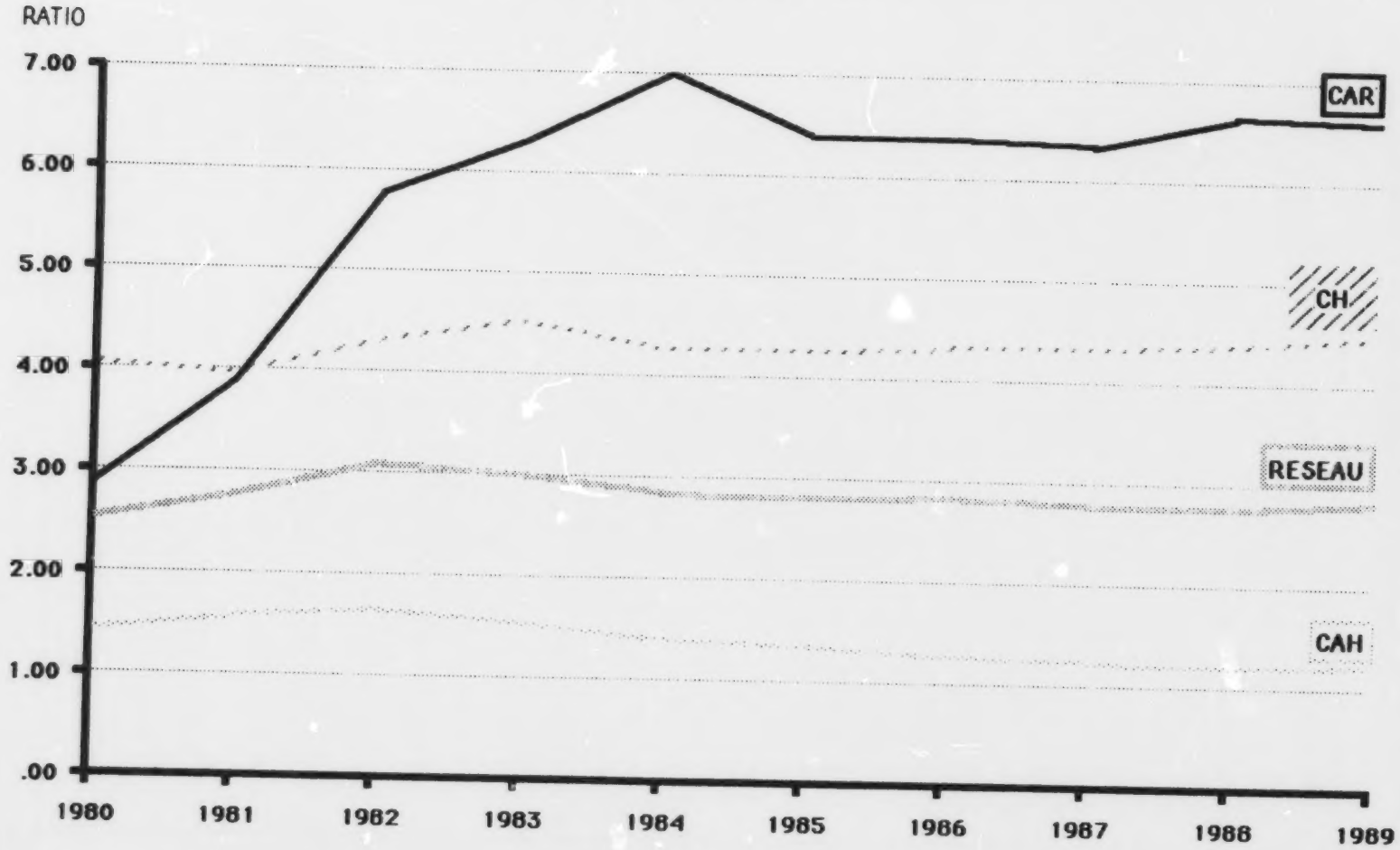

SOURCE : Calculs effectués à partir des données présentées au tableau 12.

DGPE, DE, SEO, mai 1990

TABLEAU 13

EVOLUTION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS(1) AU SEIN DU RESEAU DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUEBEC, SELON LA CLASSE ET LE STATUT(2) DE L'INSTALLATION, DE 1980 A 1989

CLASSE	STATUT	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
CHSCD(3)	PUBLIC	124	124	124	137	132	132	127	129	127	128
	PRIVE	4	4	4	4	4	4	6	6	6	7
	TOTAL	128	128	128	141	136	136	133	135	133	135
CHSLD	PUBLIC	61	61	61	61	65	66	67	67	69	70
	PRIVE	37	37	37	35	37	37	37	38	38	38
	TOTAL	98	98	98	96	102	103	104	105	107	108
ENSEMBLE DES CH(4)	PUBLIC	185	185	185	198	197	198	194	196	196	198
	PRIVE	41	41	41	39	41	41	43	44	44	45
	TOTAL	226	226	226	237	238	239	237	240	240	243
CLSC		129	132	154	157	185	195	263	293	304	339
CS(5)		20	20	28	31	35	36	28	28	29	29
CSS		157	157	147	137	141	140	139	139	117	114
CAH	PUBLIC	228	248	267	272	285	284	280	280	276	280
	PRIVE	158	155	145	156	176	182	185	193	194	195
	TOTAL	386	403	412	428	461	466	465	473	470	475
PAVILLONS D'HEBERG.		212	209	208	214	217	224	235	242	240	246
CAR HM		131	145	180	193	212	236	241	251	251	275
CAR HP		19	27	29	30	33	42	39	48	48	46
CAR MS		142	173	202	227	236	247	235	234	237	243
CAR TO		8	8	11	11	29	29	32	33	33	36
CAR MD(6)		24	24			13	13	17	17	17	16
TOTAL CAR		324	377	422	461	523	567	564	583	586	616
TOTAL		1 454	1 524	1 597	1 665	1 800	1 867	1 931	1 998	1 986	2 062

NOTES 1- Une même installation ne peut se retrouver dans deux classes différentes, la préférence est accordée à celle qui a le plus grand nombre de places internes

2- On dit également le "CARACTERE" d'un établissement

3- La classe des CHSCD inclut les dispensaires pour la période où ceux-ci étaient autorisés au permis, soit du 1er avril 1982 au 31 mars 1985

4- Les centres hospitaliers à vocation psychiatrique (CH PSY) sont inclus, ils sont répartis parmi les CHSCD et les CHSLD, car ils ne constituent pas une vraie CLASSE au sens de la Loi

5- Il s'agit des centres de santé

6- La clientèle "Mères en difficulté" pour les CAR est apparue suite à l'adoption de la réglementation sur l'organisation et l'administration des établissements (Loi 27); cette clientèle était auparavant incluse dans la mésadaptation sociale.
Les données relatives aux CAR MD, en 1980 et 1981, sont des données relatives aux centres de transition dont le permis a ensuite été aboli ou reconverti en mésadaptation sociale.

SOURCE : Fichier des établissements de santé et de services sociaux du Québec, années respectives.

DGPE, DE, SEO, mai 1990

FIGURE 12

EVOLUTION DU RATIO "INSTALLATIONS / ETABLISSEMENT" SELON LA CATEGORIE D'ETABLISSEMENT, DE 1980 A 1989, AU QUEBEC.

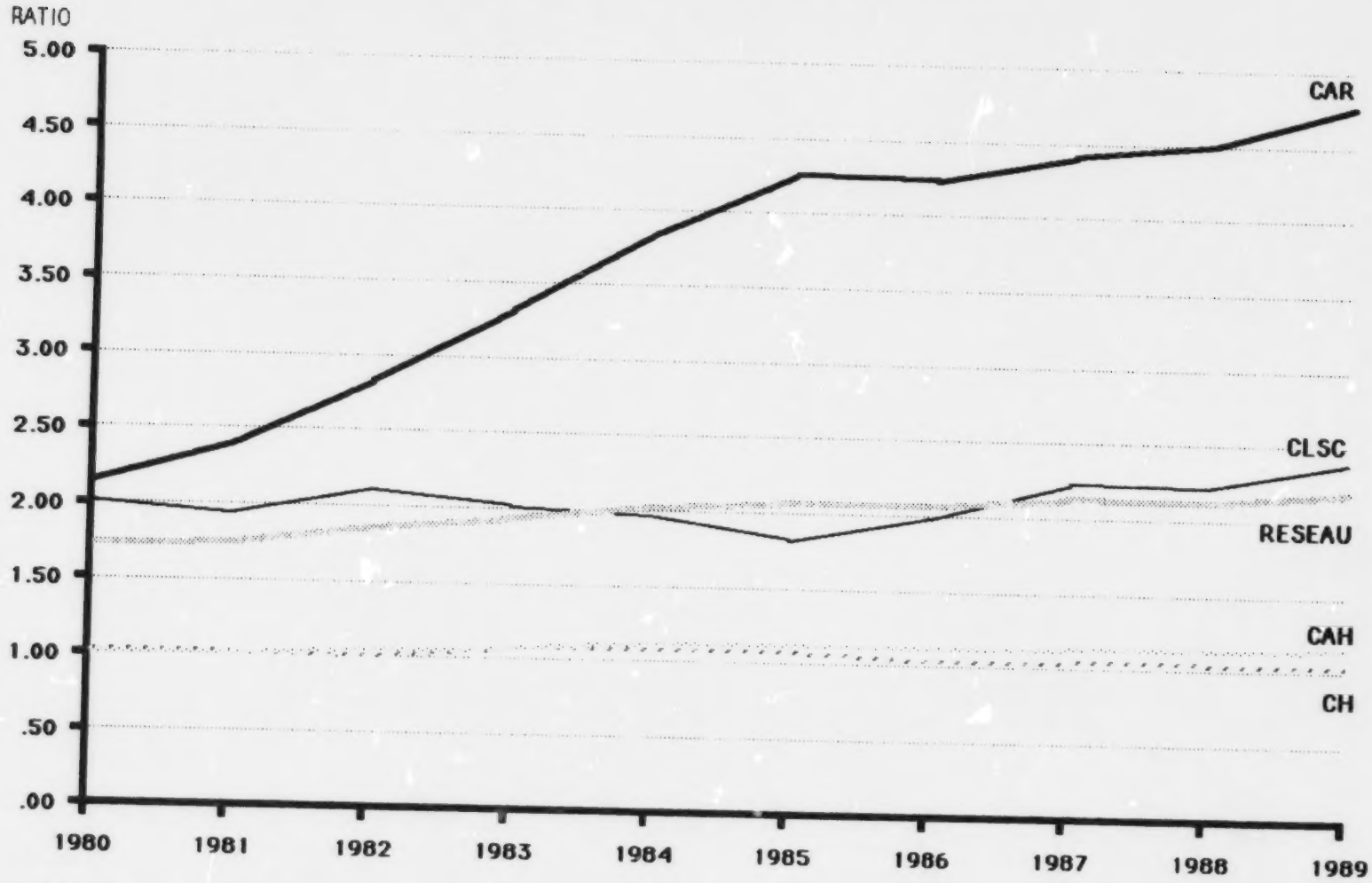

SOURCE : Calculs effectués à partir des données présentées aux tableaux 12 et 13.

DGPE, DE, SEO, mai 1990

TABLEAU 14

EVOLUTION DU NOMBRE DE LITS ET PLACES(1) DISPONIBLES AU SEIN DU RESEAU DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUEBEC, SELON LA CLASSE(2) ET LE STATUT DE L'ETABLISSEMENT, ET SELON LE TYPE(3) DE LITS ET PLACES, DE 1980 A 1989.

CLASSE	STATUT	TYPE	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
CHSCD	PUBLIC	COURTE DUREE	25 002	25 002	25 426	25 745	25 329	25 329	26 205	26 352	26 733	26 943
		LONGUE DUREE	3 780	3 780	4 332	4 412	4 480	4 480	4 509	4 520	4 553	4 593
		TOTAL	28 782	28 782	29 758	30 157	29 809	29 809	30 714	30 872	31 286	31 536
	PRIVE	COURTE DUREE	280	280	280	280	262	262	479	479	479	485
		LONGUE DUREE					18	18	18	18	18	18
		TOTAL	280	280	280	280	280	280	497	497	497	503
	TOTAL	COURTE DUREE	25 282	25 282	25 706	26 025	25 591	25 591	26 684	26 831	27 212	27 428
		LONGUE DUREE	3 780	3 780	4 332	4 412	4 498	4 498	4 527	4 538	4 571	4 611
		TOTAL	29 062	29 062	30 038	30 437	30 089	30 089	31 211	31 369	31 783	32 039
CHSLD	PUBLIC	COURTE DUREE	1 875	1 875	1 691	1 685	1 491	1 491	1 651	1 651	1 728	1 775
		LONGUE DUREE	11 623	11 623	11 552	11 616	12 680	12 700	12 942	12 898	12 076	12 204
		TOTAL	13 498	13 498	13 243	13 301	14 171	14 191	14 593	14 549	13 804	13 979
	PRIVE	COURTE DUREE	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
		LONGUE DUREE	2 297	2 297	2 297	2 232	2 297	2 297	2 305	2 305	2 365	2 365
		TOTAL	2 307	2 307	2 307	2 242	2 307	2 307	2 315	2 315	2 375	2 375
	TOTAL	COURTE DUREE	1 885	1 885	1 701	1 695	1 501	1 501	1 661	1 661	1 738	1 785
		LONGUE DUREE	13 920	13 920	13 849	13 848	14 977	14 997	15 247	15 203	14 441	14 569
		TOTAL	15 805	15 805	15 550	15 543	16 478	16 498	16 908	16 864	16 179	16 354
ENSEMBLE DES CH(4)	PUBLIC	COURTE DUREE	26 877	26 877	27 117	27 430	26 820	26 820	27 856	28 003	28 461	28 718
		LONGUE DUREE	15 403	15 403	15 884	16 028	17 160	17 180	17 451	17 418	16 629	16 797
		TOTAL	42 280	42 280	43 001	43 458	43 980	44 000	45 307	45 421	45 090	45 515
	PRIVE	COURTE DUREE	290	290	290	290	272	272	489	489	489	495
		LONGUE DUREE	2 297	2 297	2 297	2 232	2 315	2 315	2 323	2 323	2 383	2 383
		TOTAL	2 587	2 587	2 587	2 522	2 587	2 587	2 812	2 812	2 872	2 878
	TOTAL	COURTE DUREE	27 167	27 167	27 407	27 720	27 092	27 092	28 345	28 492	28 950	29 213
		LONGUE DUREE	17 700	17 700	18 181	18 260	19 475	19 495	19 774	19 741	19 012	19 180
		TOTAL	44 867	44 867	45 588	45 980	46 567	46 587	48 119	48 233	47 962	48 393
CAH(5)	PUBLIC	INTERNES	21 400	23 284	24 578	25 249	27 469	27 474	27 592	27 613	27 267	27 564
	PRIVE	INTERNES	7 423	7 156	6 862	7 161	8 206	8 314	8 252	8 527	8 533	8 591
	TOTAL	INTERNES	28 823	30 440	31 440	32 410	35 675	35 788	35 844	36 140	35 800	36 155
PAVILLONS D'HEBERG.		INTERNES	3 604	3 618	3 675	3 775	3 921	4 041	4 265	4 378	4 469	4 589

NOTES 1- Il s'agit de lits et places au permis; il n'y a pas de "double comptage" des lits et places, on les a comptabilisés dans la CLASSE et le type appropriés.

2- Excluant les CAR, les lits et places des Centres de santé sont comptabilisés dans la CLASSE et le TYPE appropriés.

3- Il s'agit du type de soins ou du genre de lits ou de places.

4- Les centres hospitaliers à vocation psychiatrique (CH PSY) sont inclus; ils sont répartis parmi les CHSCD et les CHSLD, car ils ne constituent pas une véritable classe d'établissement au sens de la Loi.

5- Le nombre de places externes n'est pas spécifié aux permis des CAH; seule l'indication de l'existence d'un centre de jour apparaît.

SOURCE : Fichier des établissements de santé et de servicers sociaux du Québec, années respectives.

DGPE, DE, SEO, mai 1990

TABLEAU 15

EVOLUTION DU NOMBRE DE PLACES(1) DANS LES CENTRES D'ACCUEIL DE READAPTATION DU QUEBEC, SELON LE GROUPE(2) DE L'ETABLISSEMENT ET LE TYPE(3) DE PLACES, DE 1980 A 1989

GROUPE	TYPE	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
CAR HM	INTERNES	7 769	7 971	7 495	7 304	5 758	5 606	4 717	4 565	4 212	4 305
	EXTERNES(4)	1 195	1 190	2 213	2 694	3 441	3 833	4 029	4 177	4 329	4 529
	FOYERS GROUPE	399	523	504	470	499	514	492	554	556	596
	TOTAL	9 363	9 684	10 212	10 468	9 698	9 953	9 238	9 296	9 097	9 430
CAR HP	INTERNES	703	754	692	668	571	561	561	561	481	437
	EXTERNES(4)	1 471	1 573						18	18	18
	FOYERS GROUPE	49	111	117	117	121	131	113	129	133	112
	TOTAL	2 223	2 438	809	785	692	692	674	708	632	567
CAR MS	INTERNES	3 871	3 896	3 890	3 816	3 608	3 605	3 505	3 526	3 471	3 466
	EXTERNES(4)	475	651					46	46	68	123
	FOYERS GROUPE	483	657	714	862	868	902	878	876	846	848
	TOTAL	4 829	5 204	4 604	4 678	4 476	4 507	4 429	4 448	4 385	4 437
CAR TO	INTERNES	352	352	378	378	409	429	469	469	445	463
	FOYERS GROUPE	9	9	18	18	18	18	18	15	15	15
	TOTAL	361	361	396	396	427	447	487	484	460	478
CAR MD	INTERNES	741	732	146	146	177	177	108	98	107	107
	FOYERS GROUPE	18	18			44	44	47	44	44	35
	TOTAL	759	750	146	146	221	221	155	142	151	142
ENSEMBLE DES CAR	INTERNES	13 436	13 705	12 601	12 312	10 523	10 378	9 360	9 219	8 716	8 778
	EXTERNES(4)	3 141	3 414	2 213	2 694	3 441	3 833	4 075	4 241	4 415	4 670
	FOYERS GROUPE	958	1 318	1 353	1 467	1 550	1 609	1 548	1 618	1 594	1 606
	TOTAL	17 535	18 437	16 167	16 473	15 514	15 820	14 983	15 078	14 725	15 054

NOTES 1- Il s'agit de places au permis, il n'y a pas de "double comptage" des places
2- Il s'agit d'identifier la clientèle desservie, "HM" pour handicapés mentaux, "HP" pour handicapés physiques, "MS" pour mésadaptés socio-affectifs, "TO" pour alcooliques et toxicomanes et "MD" pour mères en difficulté d'adaptation
3- Il s'agit du genre de places, à l'interne, à l'externe ou en foyers de groupe
4- Il s'agit de places en Service d'apprentissage aux habitudes de travail (SAHT), le nombre des autres places externes n'est pas spécifié aux permis des CAR

SOURCE Fichier des établissements de santé et de services sociaux du Québec, annees respectives

DGPE, DE, SEO, mai 1990

FIGURE 13

COMPARAISON DE L'AUGMENTATION EN POURCENTAGE DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS, D'INSTALLATIONS ET DE LITS OU PLACES INTERNES, ENTRE 1980 ET 1989, SELON LA CLASSE D'ETABLISSEMENT, DANS LE RESEAU SOCIO-SANITAIRE QUEBECOIS.

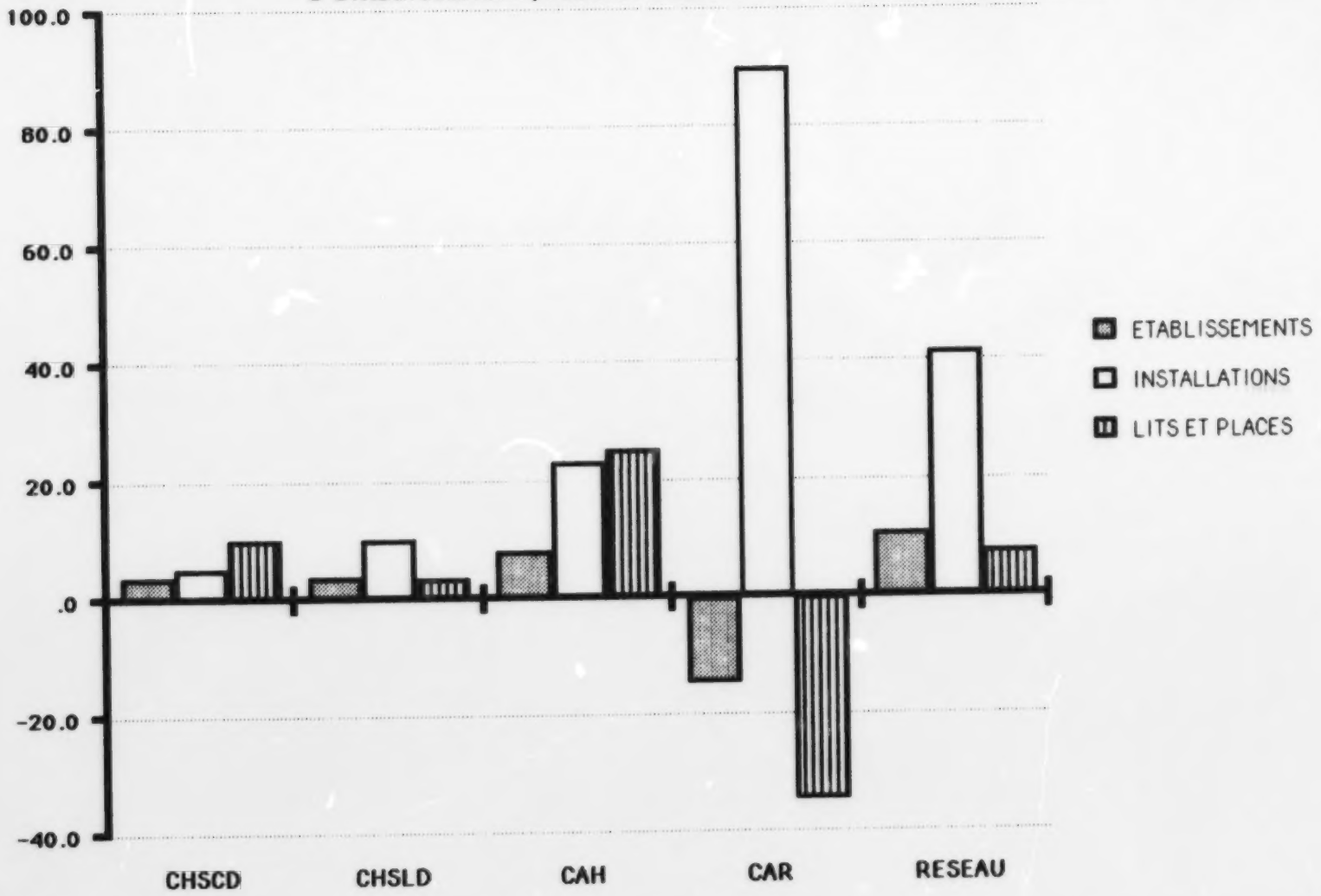

SOURCE : Calculs effectués à partir des données présentées aux tableaux 14, 15 et 16.

DGPE, DE, SEO, mai 1990

TABLEAU 16

EVOLUTION(1) DU NOMBRE DE LITS DRESSES(2) DANS LE RESEAU HOSPITALIER(3) DU QUEBEC, SELON LE TYPE D'UNITE DE SOINS, DE 1980-1981 A 1988-1989

TYPE D'UNITE DE SOINS	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
1- Soins de courte durée physiques(4)	23 650	23 449	23 461	23 830	23 765	24 833	24 717	24 796	24 685
2- Soins de courte durée psychiatriques(4)	3 669	3 582	3 609	3 776	3 869	3 725	3 657	3 570	3 447
3- Soins de courte durée, total(4)	27 319	27 031	27 070	27 606	27 634	28 558	28 374	28 366	28 132
4- Soins de courte durée, épurés(5)	26 292	25 972	25 809	26 211	25 986	26 954	26 983	27 047	26 468
5- Soins de longue durée dans les courtes durées(6)	1 027	1 059	1 261	1 395	1 648	1 604	1 391	1 319	1 664
6- Soins de longue durée physiques(7)	1 248	1 224	15 022	15 745	15 658	15 278	15 411	15 605	15 490
7- Soins de longue durée psychiatriques(8)	18 721	19 059	5 366	5 014	5 231	4 688	4 556	3 593	3 455
8- Soins de longue durée, sous-total(5)	19 969	20 283	20 388	20 759	20 889	19 966	19 967	19 198	18 945
9- Soins de longue durée, total(4)	20 996	21 342	21 649	22 154	22 537	21 570	21 358	20 517	20 609
10- Réadaptation(9)	1 908	1 838	1 726	2 595	2 576	912	782	1 224	1 183
11- Hébergement(9)	3 953	4 510	4 990	4 093	4 072	5 484	5 496	6 046	5 762
12- Foyers de groupe				42	57	89	130	157	164
13- Pavillons d'hébergement				1 431	1 470	1 588	1 590	1 616	1 612
14- Soins aux nouveaux-nés(10)	2 842	2 783	2 681	2 542	2 549	2 498	2 474	2 447	2 348
TOTAL(11)	55 991	56 445	56 855	59 068	59 247	59 095	58 813	59 054	58 146

NOTES : 1- Il s'agit de la situation au 31 mars de chaque année financière.
2- Il s'agit de lits dotés en personnels et prêts à recevoir un bénéficiaire.
3- Il s'agit des CHSCD, des CHSLD, des CHPSY, des CLSC et des CAH ayant un statut public ou privé conventionné, et qui ont complété un formulaire AS-477 (236 établissements de 1980-1981 à 1983-1984, 237 établissements en 1984-1985, 1985-1986 et 1987-1988, 235 établissements en 1986-1987, ainsi que 234 établissements en 1988-1989)
4- Incluant les lits de soins de courte durée utilisés pour des soins de longue durée.
5- Excluant les lits de soins de courte durée utilisés pour des soins de longue durée.
6- Il s'agit de lits de soins de courte durée utilisés pour des soins de longue durée.
7- En 1980-1981 et 1981-1982, il s'agit de soins de longue durée pour CONVALESCENTS.
8- En 1980-1981 et 1981-1982, il s'agit de soins de longue durée pour PATIENTS - LONG TERME.
9- Il s'agit de places d'accueil à l'interne.
10- Il s'agit de berceaux.
11- Il s'agit de la somme des lignes 3, 8 et 10 à 14 inclusivement.

SOURCE : Rapports statistiques annuels des centres hospitaliers (formulaires AS - 477), années respectives.

DGPE, DE, SEO, mai 1990

2.2 Répartition régionale des ressources

Maintenant, jetons un coup d'oeil sur la répartition des établissements, des installations et des lits ou places autorisés, par région socio-sanitaire, pour la dernière année de la période à l'étude, soit 1988-1989; en fait, il s'agit de la situation observée au 1er janvier 1989.

2.2.1 Etablissements et installations

Près de 25 % des 939 établissements du réseau sont des centres hospitaliers, dont 130 CHSCD. Par contre, ce sont les CAH qui sont les plus nombreux, soit 412 établissements, dont 92 dans la région de Québec et 91 dans celle de Montréal (voir tableau 17).

Les 142 CLSC chapeautent 339 installations, dont près de 22 % se retrouvent en régions éloignées[1]. On note également que le tiers des installations reliées aux 14 CSS ont pignon sur rue dans les régions éloignées. Par contre, celles-ci ne comptent que 14 % des installations hospitalières et moins de 13 % des installations d'hébergement[2] (voir tableau 18).

Les CARHM et les CARMS sont les deux groupes de CAR les plus nombreux; ils représentent respectivement 47 % et 36 % de l'ensemble des établissements de réadaptation, ainsi que 45 % et 39 % de l'ensemble des installations de réadaptation. La région de Montréal

---

1 Les régions éloignées sont 01, 02, 08, 09, 11 et 12; voir la liste des régions socio-sanitaires en annexe.

2 Regroupent les CAH et les pavillons d'hébergement.

regroupe près de 30 % des installations de réadaptation, soit le double de celle de Québec (voir tableau 19).

Si l'on considère l'ensemble des établissements et des installations du réseau, on constate que les régions périphériques[1] rassemblent près de 40 % du total. Seules les régions éloignées ont une proportion d'installations supérieure à celle des établissements sur leur territoire (voir figure 14).

2.2.2 Lits et places autorisés

Au 1er janvier 1989, les centres hospitaliers du Québec comptaient pas moins de 48 393 lits autorisés, dont 29 213 pour des soins[2] de courte durée et 19 180 pour des soins[2] de longue durée. Le réseau d'hébergement[3], quant à lui, regroupait 40 744 places internes, dont 4 589 en pavillons d'hébergement (voir tableau 20).

La région de Montréal regroupe plus de 40 % des lits hospitaliers, tant au niveau des soins de courte durée qu'à celui des soins de longue durée. Contrairement aux régions périphériques, les régions éloignées ont une proportion plus élevée de lits pour soins de courte durée que de ceux pour soins de longue durée (voir figure 15).

---

1 Les régions périphériques sont 04, 05, 16, 26 et 07; voir la liste des régions socio-sanitaires en annexe.

2 Physiques et psychiatriques.

3 Comprend les CAH et les pavillons d'hébergement.

Tant au niveau de l'hébergement qu'à celui de la réadaptation, ce sont les régions périphériques qui comptent le plus de places internes. Avec la région de Montréal, celles-ci montrent une proportion plus élevée de places en hébergement qu'en réadaptation; la situation est inversée à Québec et en régions éloignées (voir figure 16).

Respectivement, 49 % et 39,5 % des places internes en CAR sont consacrées aux clientèles des handicapés mentaux et des mésadaptés sociaux (voir tableau 21).

TABLEAU 17

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS(1) DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX AU QUEBEC, SELON LA CLASSE ET LE STATUT(2) DE L'ETABLISSEMENT, ET SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE(3), SITUATION AU 1er JANVIER 1989.

CLASSE	STATUT	RSS-01	RSS-02	RSS-03	RSS-04	RSS-05	RSS-06	RSS-16	RSS-26	RSS-07	RSS-08	RSS-09	RSS-11	RSS-12	TOTAL
CHSCD	PUBLIC	8	8	21	10	6	36	6	10	7	6	2	2	1	123
	PRIVE			2			5								7
	TOTAL	8	8	23	10	6	41	6	10	7	6	2	2	1	130
CHSLD	PUBLIC	2	2	16	7	4	18	5	10	1	1				66
	PRIVE			7			18	3	6	1					35
	TOTAL	2	2	23	7	4	36	8	16	2	1				101
ENSEMBLE DES CH(4)	PUBLIC	10	10	37	17	10	54	11	20	8	7	2	2	1	189
	PRIVE			9			23	3	6	1					42
	TOTAL	10	10	46	17	10	77	14	26	9	7	2	2	1	231
CLSC		11	8	23	11	8	32	13	19	9	4	4			142
CS(5)		1					1				4	5			11
CSS		2	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1			14
CAH(6)	PUBLIC	9	16	63	24	12	33	18	29	11	7	4			226
	PRIVE	4	2	29	7	15	58	28	39	2					186
	TOTAL	13	18	92	31	27	91	46	68	13	7	4			412
CAR HM	PUBLIC	4	4	8	3	3	11	4	12	1	1				51
	PRIVE			1	1		5	3							10
	TOTAL	4	4	9	4	3	16	7	12	1	1				61
CAR HP	PUBLIC			3			2		1						6
	PRIVE						1								1
	TOTAL			3			3		1						7
CAR MS	PUBLIC	2	3	6	2	2	18	5	3	1	2	1			45
	PRIVE						1	1							2
	TOTAL	2	3	6	2	2	19	6	3	1	2	1			47
CAR TB	PUBLIC				1	1	3	1		1	1				8
	PRIVE						1		1						2
	TOTAL				1	1	4	1	1	1	1				10
CAR MD	PUBLIC				1		1								2
	PRIVE					1	1								2
	TOTAL				1	1	2								4
ENSEMBLE DES CAR	PUBLIC	6	7	17	7	6	35	10	16	3	4	1			112
	PRIVE			1	1	1	9	4	1						17
	TOTAL	6	7	18	8	7	44	14	17	3	4	1			129
TOTAL(5)	PUBLIC	39	42	141	60	37	158	53	85	32	27	17	2	1	694
	PRIVE	4	2	39	8	16	90	35	46	3					245
	TOTAL	43	44	180	68	53	248	88	131	35	27	17	2	1	939

NOTES : 1- Si un établissement a plus d'une vocation, la préférence est accordée à la classe qui présente le plus grand nombre de places internes.
2- On dit également le "CARACTERE" d'un établissement.
3- La liste des régions socio-sanitaires apparaît à l'annexe 1.
4- Les centres hospitaliers à vocation psychiatrique (CH PSY) sont inclus; ils sont répartis parmi les CHSCD et les CHSLD, car ils ne constituent pas une vraie CLASSE au sens de la Loi.
5- Il s'agit des centres de santé.
6- Deux CAH privés ont une région inconnue dans le fichier.

SOURCE : Fichier des établissements de santé et de services sociaux du Québec, situation au 1er janvier 1989

DGPE, DE, SEO, mai 1990

TABLEAU 18

NOMBRE D'INSTALLATIONS(1) AU SEIN DU RESEAU DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUEBEC, SELON LA CLASSE(2) ET LE STATUT DE L'INSTALLATION, ET SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE(3), SITUATION AU 1er JANVIER 1989.

CLASSE	STATUT	RSS-01	RSS-02	RSS-03	RSS-04	RSS-05	RSS-06	RSS-16	RSS-26	RSS-07	RSS-08	RSS-09	RSS-11	RSS-12	TOTAL
CHSCD	PUBLIC	8	8	22	10	7	37	8	10	7	6	2	2	1	128
	PRIVE			2			5								7
	TOTAL	8	8	24	10	7	42	8	10	7	6	2	2	1	135
CHSLD	PUBLIC	2	3	17	7	4	20	5	9	1	1	1			70
	PRIVE			7			18	4	7	2					38
	TOTAL	2	3	24	7	4	38	9	16	3	1	1			108
ENSEMBLE DES CH(4)	PUBLIC	10	11	39	17	11	57	13	19	8	7	3	2	1	198
	PRIVE			9			23	4	7	2					45
	TOTAL	10	11	48	17	11	80	17	26	10	7	3	2	1	243
CLSC		33	13	51	21	20	77	28	48	20	17	11			339
CS(5)		2					1				7	19			29
CSS		11	7	16	8	5	21	10	11	5	9	11			114
CAH	PUBLIC	10	18	70	29	14	53	24	37	11	8	6			280
	PRIVE	5	2	30	8	16	58	29	44	3					195
	TOTAL	15	20	100	37	30	111	53	81	14	8	6			475
PAVILLONS D'HEBERG		19	16	53	26	12	43	46	19	3	8	1			246
TOTAL	PUBLIC	85	65	229	101	62	252	121	134	47	56	51	2	1	1 206
	PRIVE	5	2	39	8	16	81	33	51	5					240
	TOTAL	90	67	268	109	78	333	154	185	52	56	51	2	1	1 446

NOTES 1- Une même installation ne peut se retrouver dans deux classes différentes, la préférence est accordée à celle qui a le plus grand nombre de places internes
2- Excluent les CAR
3- La liste des régions socio-sanitaires apparaît à l'annexe I
4- Les centres hospitaliers à vocation psychiatrique sont inclus, ils sont répartis dans les CHSCD et les CHSLD car ils ne constituent pas une véritable classe d'établissement au sens de la Loi
5- Il s'agit des centres de santé

SOURCE Fichier des établissements de santé et de services sociaux du Québec, situation au 1er janvier 1989

DGPE, DE, SEO, mai 1990

TABLEAU 19

NOMBRE D'INSTALLATIONS(1) AU SEIN DU RESEAU DE CENTRES D'ACCUEIL DE READAPTATION DU QUEBEC, SELON LE GROUPE(2) ET LE TYPE(3) D'INSTALLATION, ET SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE(4), SITUATION AU 1er JANVIER 1989

GROUPE	TYPE	RSS-01	RSS-02	RSS-03	RSS-04	RSS-05	RSS-06	RSS-16	RSS-26	RSS-07	RSS-08	RSS-09	RSS-11	RSS-12	TOTAL
CAR HM	INTERNE	14	20	42	27	26	54	20	50	9	6	7			275
	FOYER	5	5	8	8	14	23	1	6	5		2			77
	S.A.H.T.	8	12	21	10	9	14	9	20	3	4	4			114
	C. DE JOUR		2	1	3			3	3						12
CAR HP	INTERNE		1	10	2		13	5	1	6	8				46
	FOYER		1	6			7				1				15
	S.A.H.T.										1				1
	C. DE JOUR							4							4
CAR MS	INTERNE	10	10	34	8	5	96	23	26	20	7	4			243
	FOYER		5	23		3	62	7	20	1	3	3			127
	S.A.H.T.			2				2			1				5
	C. DE JOUR		2	1			2			4					9
CAR TD	INTERNE				3	1	11	2	4	3	8	4			36
	FOYER						2								2
CAR MD	INTERNE			6	1	1	8								16
	FOYER						4								4
ENSEMBLE DES CAR	INTERNE	24	31	92	41	33	182	50	81	38	29	15			616
	FOYER	5	11	37	8	17	98	8	26	6	4	5			225
	S.A.H.T.	8	12	23	10	9	14	11	20	3	6	4			120
	C. DE JOUR		4	2	3		2	7	3	4					25

NOTES 1- Une même installation peut être comptabilisée dans plus d'un "TYPE", il s'agit d'installations publiques et privées.
2- Il s'agit d'identifier la clientèle desservie; "HM" pour handicapés mentaux, "HP" pour handicapés physiques, "MS" pour mésadaptés socio-affectifs, "TO" pour alcooliques et toxicomanes, "MD" pour mères en difficulté d'adaptation.
3- Il s'agit du genre de places, à l'interne, en foyers de groupe et en services d'apprentissage aux habitudes de travail.
4- La liste des régions socio-sanitaires apparaît à l'annexe I.

SOURCE Fichier des établissements de santé et de services sociaux du Québec, situation au 1er janvier 1989.

DGPE, DE, SEO, mai 1990

FIGURE 14

REPARTITION EN POURCENTAGE DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS ET D'INSTALLATIONS SELON LE TYPE DE REGION SOCIO-SANITAIRE, EN 1988-1989, AU QUEBEC.

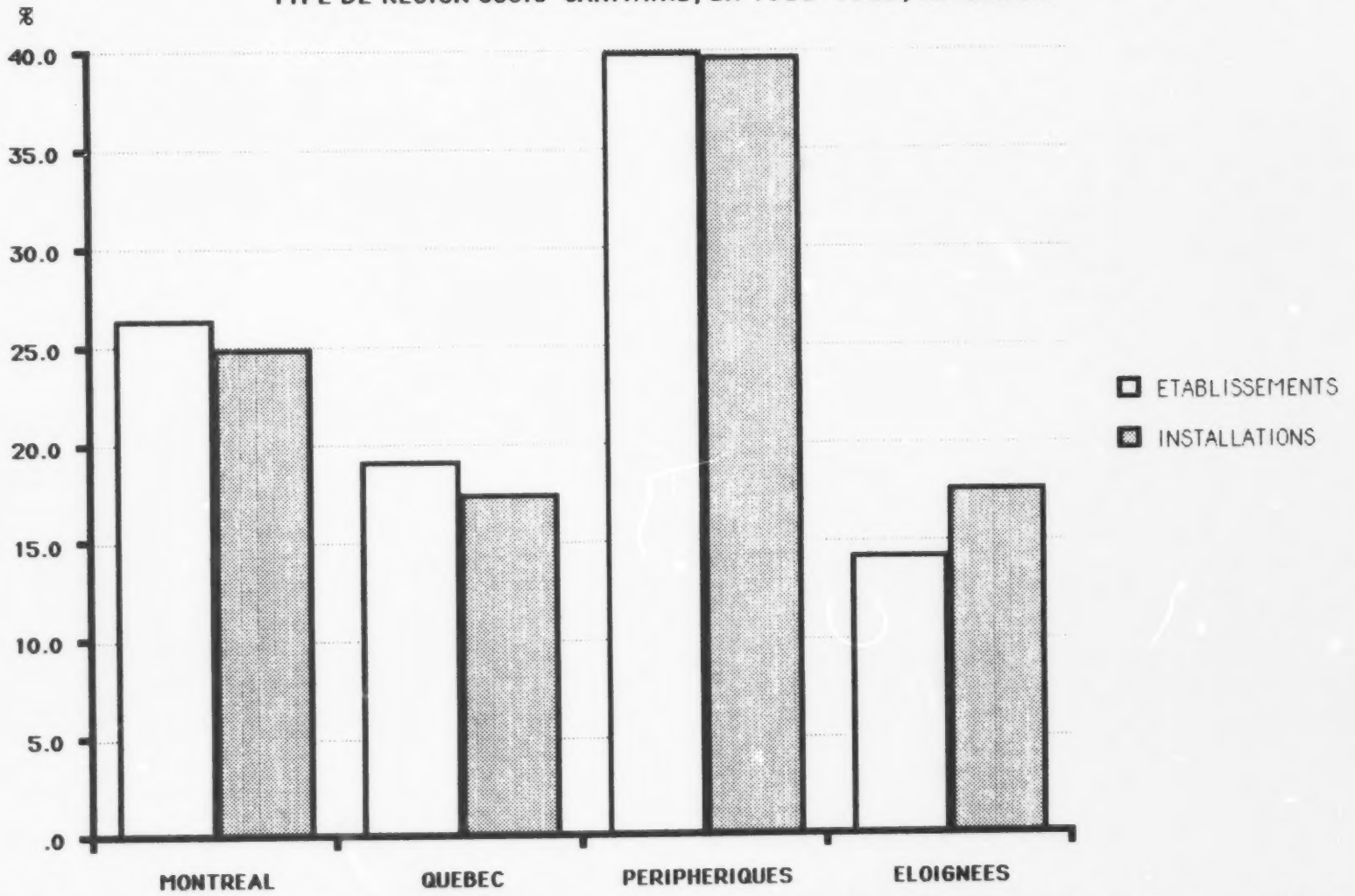

NOTE : Les régions périphériques sont 04, 05, 16, 26 et 07; les régions éloignées sont 01, 02, 08, 09, 11 et 12 (voir la liste des régions socio-sanitaires à l'annexe 1).

SOURCE : Calculs effectués à partir des données présentées aux tableaux 17, 18 et 19.

DGPE, DE, SEO, mai 1990

TABLEAU 20

NOMBRE DE LITS ET PLACES(1) AU SEIN DU RESEAU DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUEBEC, SELON LA CLASSE(2) ET LE STATUT DE L'ETABLISSEMENT, SELON LE TYPE(3) DE LITS ET PLACES, ET SELON LA REGION SOCIO-SANITAIRE(4), SITUATION AU 1er JANVIER 1989.

CLASSE	STATUT	TYPE	RSS-01	RSS-02	RSS-03	RSS-04	RSS-05	RSS-06	RSS-16	RSS-26	RSS-07	RSS-08	RSS-09	RSS-11	RSS-12	TOTAL
CHSCD	PUBLIC	COURTE DUREE	979	1 400	4 657	1 666	1 237	10 946	1 451	2 497	995	615	446	39	15	26 943
		LONGUE DUREE	260	335	799	395	218	1 339	435	370	162	175	77	18	10	4 593
		TOTAL	1 239	1 735	5 456	2 061	1 455	12 285	1 886	2 867	1 157	790	523	57	25	31 536
	PRIVE	COURTE DUREE			21			464								485
		LONGUE DUREE						18								18
		TOTAL			21			482								503
	TOTAL	COURTE DUREE	979	1 400	4 678	1 666	1 237	11 410	1 451	2 497	995	615	446	39	15	27 428
		LONGUE DUREE	260	335	799	395	218	1 357	435	370	162	175	77	18	10	4 611
		TOTAL	1 239	1 735	5 477	2 061	1 455	12 767	1 886	2 867	1 157	790	523	57	25	32 039
CHSLD	PUBLIC	COURTE DUREE	162	43	371	42	56	987	74				40			1 775
		LONGUE DUREE	346	299	2 383	1 479	400	5 241	716	902	185	205	68			12 204
		TOTAL	508	342	2 754	1 521	456	6 228	790	902	185	205	108			13 979
	PRIVE	COURTE DUREE								10						10
		LONGUE DUREE			429			1 385	113	331	107					2 365
		TOTAL			429			1 385	113	341	107					2 375
	TOTAL	COURTE DUREE	162	43	371	42	56	987	74	10			40			1 785
		LONGUE DUREE	346	299	2 812	1 479	400	6 626	829	1 233	272	205	68			14 569
		TOTAL	508	342	3 183	1 521	456	7 613	903	1 243	272	205	108			16 354
ENSEMBLE DES CH(5)	PUBLIC	COURTE DUREE	1 141	1 443	5 028	1 708	1 293	11 933	1 525	2 497	995	615	486	39	15	28 718
		LONGUE DUREE	606	634	3 182	1 874	618	6 580	1 151	1 272	327	380	145	18	10	16 797
		TOTAL	1 747	2 077	8 210	3 582	1 911	18 513	2 676	3 769	1 322	995	631	57	25	45 515
	PRIVE	COURTE DUREE			21			464		10						495
		LONGUE DUREE			429			1 403	113	331	107					2 383
		TOTAL			450			1 867	113	341	107					2 878
	TOTAL	COURTE DUREE	1 141	1 443	5 049	1 708	1 293	12 397	1 525	2 507	995	615	486	39	15	29 213
		LONGUE DUREE	606	634	3 611	1 874	618	7 983	1 264	1 603	434	380	145	18	10	19 180
		TOTAL	1 747	2 077	8 660	3 582	1 911	20 380	2 789	4 110	1 429	995	631	57	25	48 393
CAH(6)	PUBLIC	INTERNES	1 087	1 194	5 537	2 167	1 062	9 431	1 771	3 535	945	564	271			27 564
	PRIVE	INTERNES	181	68	1 117	324	761	3 522	962	1 547	109					8 591
	TOTAL	INTERNES	1 268	1 262	6 654	2 491	1 823	12 953	2 733	5 082	1 054	564	271			36 155
PAVILLONS D'HEBERG.		INTERNES	385	254	927	528	230	948	750	340	70	135	22			4 589

NOTES : 1- Il s'agit de lits et places au permis; il n'y a pas de "double comptage" des lits et places, on les a comptabilisés dans la CLASSE et le TYPE appropriés.
2- Excluent les CAR; les lits et places des Centres de santé sont comptabilisés dans la CLASSE et le TYPE appropriés.
3- Il s'agit du type de soins ou du genre de lits ou de places.
4- La liste des régions socio-sanitaires apparaît à l'annexe 1.
5- Les centres hospitaliers à vocation psychiatrique sont inclus; ils sont répartis dans les CHSCD et les CHSLD car ils ne constituent pas une véritable classe d'établissement au sens de la Loi.
6- Le nombre de places externes n'est pas spécifié aux permis des CAH, seule l'indication de l'existence d'un centre de jour apparaît.

SOURCE : Fichier des établissements de santé et de services sociaux du Québec, situation au 1er janvier 1989.

DGPE, DE, SEO, mai 1990

FIGURE 15

REPARTITION EN POURCENTAGE DU NOMBRE DE LITS POUR SOINS DE COURTE ET DE LONGUE DUREE SELON LE TYPE DE REGION SOCIO-SANITAIRE, EN 1988-1989, AU QUEBEC.

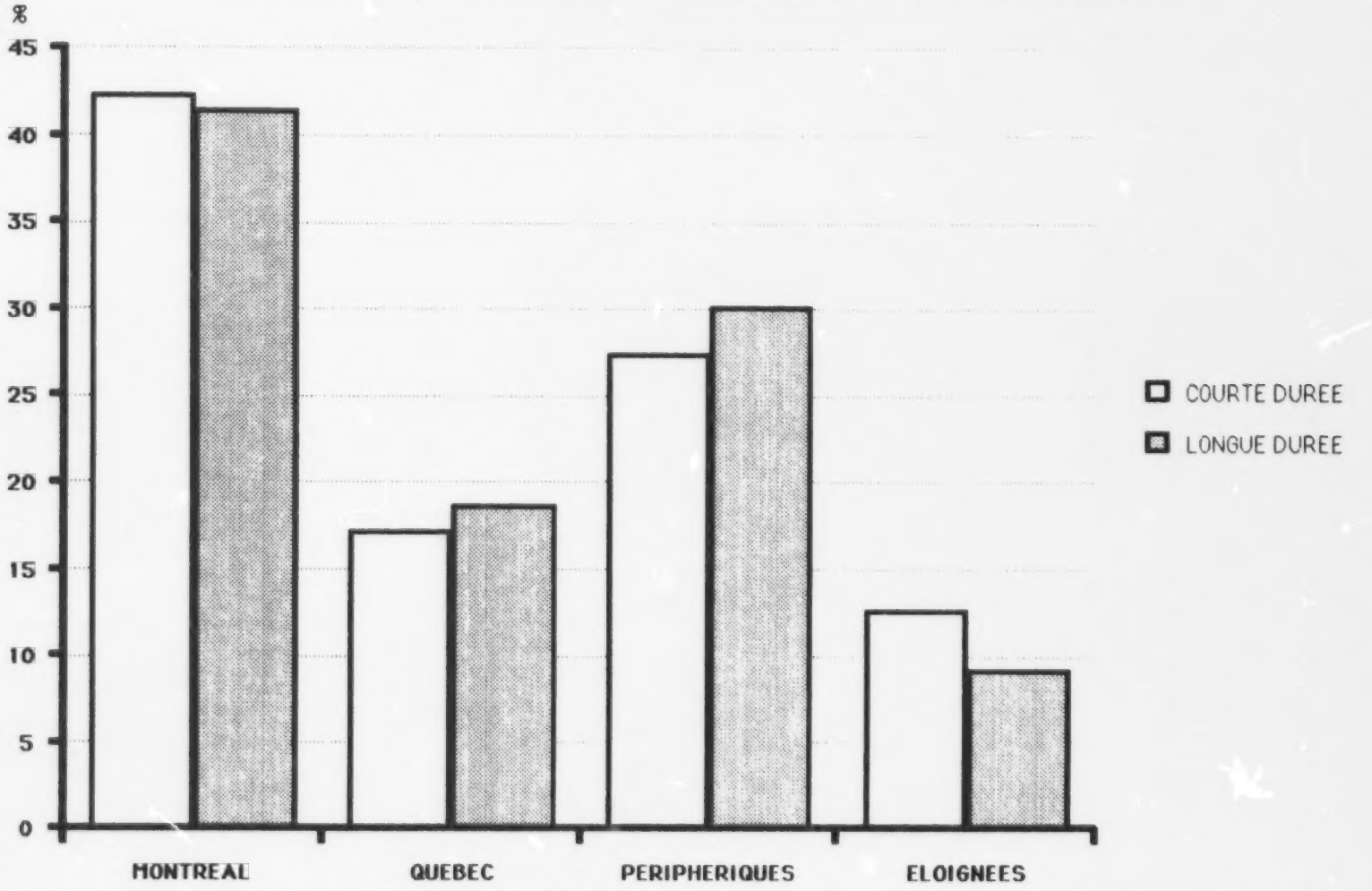

NOTE : Les régions périphériques sont 04, 05, 16, 26 et 07; les régions éloignées sont 01, 02, 08, 09, 11 et 12 (voir la liste des régions socio-sanitaires à l'annexe 1).

SOURCE : Calculs effectués à partir des données présentées au tableau 20.

DGPE, DE, SEO, mai 1990

FIGURE 16

REPARTITION EN POURCENTAGE DU NOMBRE DE PLACES INTERNES EN HEBERGEMENT ET EN READAPTATION SELON LE TYPE DE REGION SOCIO-SANITAIRE, EN 1988-1989, AU QUEBEC.

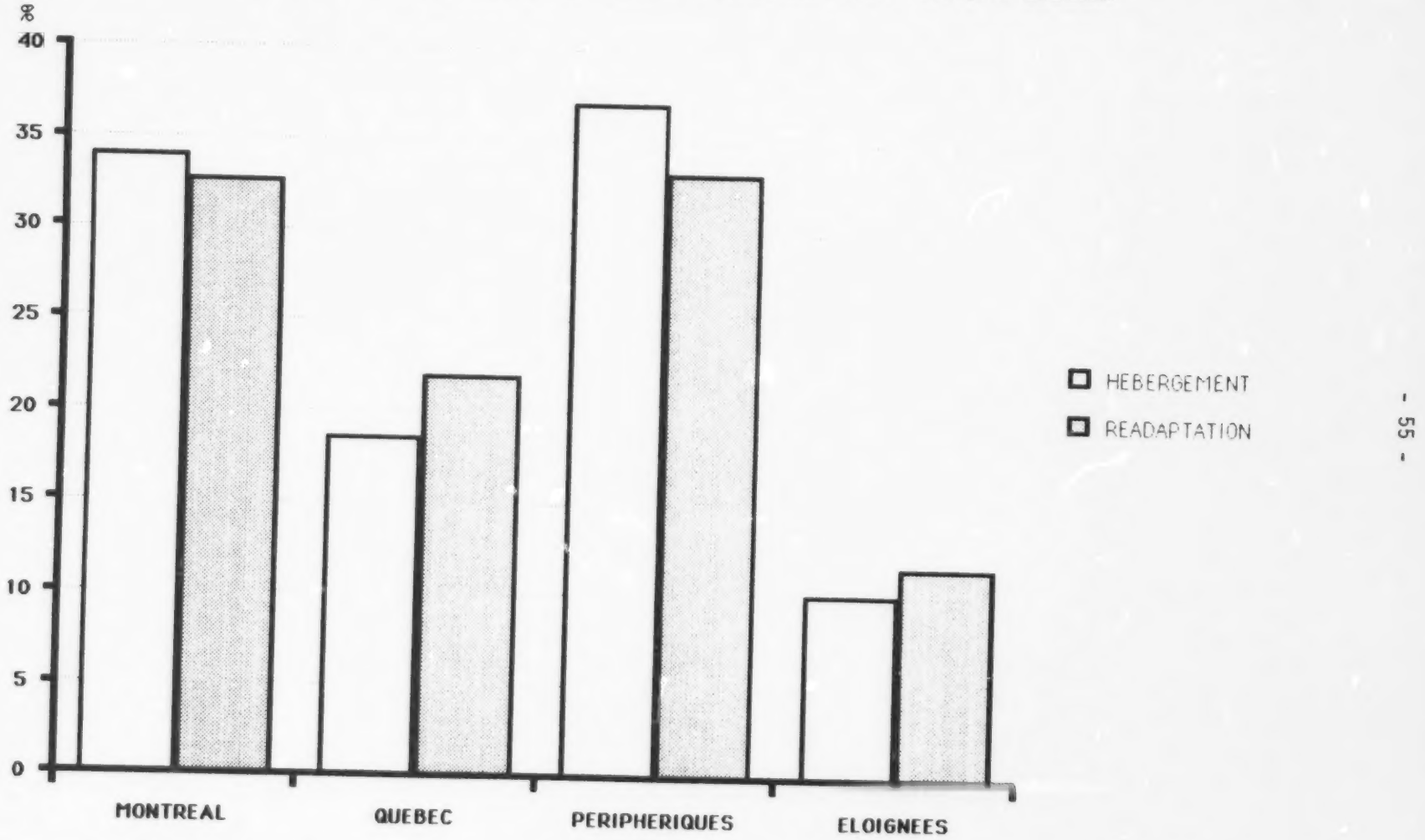

NOTE : Les régions périphériques sont 04, 05, 16, 26 et 07; les régions éloignées sont 01, 02, 08, 09, 11 et 12 (voir la liste des régions socio-sanitaires en annexe).

SOURCE : Calculs effectués à partir des données présentees aux tableaux 20 et 21.

DGPE, DE, SEO, mai 1990

TABLEAU 21

NOMBRE DE PLACES(1) AU SEIN DU RESEAU DES CENTRES D'ACCUEIL DE READAPTATION DU QUEBEC, SELON LE GROUPE(2) DE L'ETABLISSEMENT, LE TYPE(3) DE PLACES ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE(4), SITUATION AU 1er JANVIER 1989

GROUPE	TYPE	RSS-01	RSS-02	RSS-03	RSS-04	RSS-05	RSS-06	RSS-16	RSS-26	RSS-07	RSS-08	RSS-09	RSS-11	RSS-12	TOTAL
CAR HM	INTERNE	190	184	1 172	311	159	971	483	601	99	75	60			4 305
	EXTERNE(5)	183	296	683	334	427	1 084	326	902	92	120	82			4 529
	FOYER GROUPE	33	43	60	52	118	186	8	48	31		17			596
	TOTAL	406	523	1 915	697	704	2 241	817	1 551	222	195	159			9 430
CAR HP	INTERNE			191			244		2						437
	EXTERNE(5)										18				18
	FOYER GROUPE		7	42			55				8				112
	TOTAL		7	233			299		2		26				567
CAR MS	INTERNE	102	107	537	167	156	1 485	378	189	126	163	56			3 466
	EXTERNE(5)			55				54			14				123
	FOYER GROUPE		25	147		27	477	35	95	1	17	24			848
	TOTAL	102	132	739	167	183	1 962	467	284	127	194	80			4 437
CAR TO(6)	INTERNE	14	54		35	40	143	100	20	26	16	15			463
	FOYER GROUPE						15								15
	TOTAL	14	54		35	40	158	100	20	26	16	15			478
CAR MD	INTERNE			41	12	15	39								107
	FOYER GROUPE						35								35
	TOTAL			41	12	15	74								142
ENSEMBLE DES CAR	INTERNE	306	345	1 941	525	370	2 882	961	812	251	254	131			8 776
	EXTERNE(5)	183	296	738	334	427	1 084	380	902	92	152	82			4 670
	FOYER GROUPE	33	75	249	52	145	768	43	143	32	25	41			1 606
	TOTAL	522	716	2 928	911	942	4 734	1 384	1 857	375	431	254			15 054

NOTES 1- Il s'agit de places au permis, il n'y a pas de "double comptage" des places
2- Il s'agit d'identifier la clientèle desservie; "HM" pour handicapés mentaux, "HP" pour handicapés physiques, "MS" pour mésadaptés socio-affectifs, "TO" pour alcooliques et toxicomanes, "MD" pour mères en difficulté d'adaptation
3- Il s'agit du genre de places, à l'interne, à l'externe ou en foyers de groupe
4- La liste des régions socio-sanitaires apparaît à l'annexe I
5- Il s'agit de places en Service d'apprentissage aux habitudes de travail (SAHT); le nombre des autres places externes n'est pas spécifié aux permis des CAR
6- Les 14 places de la région 01 sont fournies par l'Hôpital des Monts, dans la région 02, l'Hôtel-Dieu de Roberval regroupe 15 places et le Centre hospitalier de Jonquière en compte 39

SOURCE : Fichier des établissements de santé et de services sociaux du Québec, situation au 1er janvier 1989

DGPE, DE, SEO, mai 1990

2.3 Répartition des lits dressés

Dans cette section, nous présentons deux tableaux qui montrent la répartition des lits dressés et des places internes selon l'unité de soins. Le premier (tableau 22) présente une répartition régionale des lits hospitaliers, le second (tableau 23), une répartition par classe d'établissement de l'ensemble des lits et places du réseau.

Le tableau 22 puise toutes ses informations au fichier des rapports statistiques du réseau hospitalier (formulaires AS-477). Par contre, pour le tableau 23, nous avons dû ajouter les places d'accueil internes des CAR et des CAH provenant du Fichier des établissements de santé et de services sociaux du Québec, afin d'obtenir une image globale de la situation des lits et places disponibles sur le territoire québécois.

2.3.1 Sur le plan régional

L'examen du tableau 22 nous amène à constater que la région de Montréal renferme plus de 40 % des 58 146 lits dressés disponibles dans le réseau hospitalier du Québec, soit 12,4 lits pour 1 000 personnes comparativement à 8,7 au niveau du Québec. Les régions périphériques, quant à elles, en regroupent près de 27 %, alors que la région de Québec et les régions éloignées en comptent respectivement 17,5 % et 13,5 %.

Si l'on regarde la répartition des lits par unité de soins, on se rend compte que les régions de Montréal et de Québec regroupent respectivement 42 % et 17 % tant des lits pour soins de courte durée "purs", que des lits pour soins de longue durée. Cependant, les régions périphériques ont une proportion supérieure de lits pour

soins de longue durée, alors que les régions éloignées montrent la situation inverse (voir figure 17).

Quand on regroupe les lits psychiatriques, qu'ils soient de courte ou de longue durée, on voit que la région de Montréal en accapare près de la moitié, et les régions périphériques près de 30 %. La région de Québec en compte 13 %, alors que les régions éloignées en ont moins de 9 %.

Par contre, si l'on considère les lits pour soins d'hébergement, la situation est modifiée considérablement. En effet, le tiers de ces lits se retrouve à Montréal et près de 20 % à Québec. Les régions périphériques en ont 31 %, alors que les régions éloignées en comptent près de 15 % (voir figure 17).

2.3.2 Selon la classe d'établissement

Quand on regarde la répartition des lits dressés et des places d'accueil par classe d'établissement, on constate que les CHSCD en administrent le plus grand nombre, soit plus du tiers. Les CHSLD et les CH PSY, quant à eux, en comptent chacun un peu moins de 11 000. Un autre tiers appartient aux CAH, alors que les CAR en ont un peu plus de 9 000 (voir tableau 23).

Des 35 636 lits dressés appartenant aux CHSCD, près de 69 % sont utilisés exclusivement pour des soins de courte durée, alors que 18 % sont consacrés aux soins de longue durée, et moins de 7 % à l'hébergement. Un peu plus de 6 % de ces lits sont utilisés pour des soins de courte ou de longue durée psychiatriques.

Dans les CHSLD, 81 % des lits sont utilisés pour des soins de longue durée, le reste allant en majorité (plus de 17 %) à l'hébergement.

Les lits sont plus partagés entre les diverses unités de soins dans les CH PSY. En effet, moins de 47 % vont aux soins de longue durée, plus de 27 % à l'hébergement, et 14 % aux soins de courte durée. Evidemment, plus de 41 % des lits y sont consacrés aux soins de courte ou de longue durée psychiatriques.

Dans les CLSC[1], 44 % des lits sont utilisés uniquement pour des soins de courte durée, tandis que 41 % le sont pour des soins de longue durée.

---

1 Il s'agit de centres de santé.

TABLEAU 22

NOMBRE DE LITS DRESSES(1) DANS LE RESEAU HOSPITALIER(2) DU QUEBEC, SELON LE TYPE D'UNITES DE SOINS ET LA REGION SOCIO-SANITAIRE(3), EN 1988 - 1989(4)

TYPE D'UNITES DE SOINS	RSS-01	RSS-02	RSS-03	RSS-04	RSS-05	RSS-06	RSS-16	RSS-26	RSS-07	RSS-08	RSS-09	RSS-11	RSS-12	TOTAL
1- Soins de courte durée physiques(5)	1 295	1 324	4 004	1 588	1 153	10 274	1 191	2 026	839	518	431	15	27	24 685
2- Soins de courte durée psychiatriques(5)	168	157	633	154	94	1 531	231	250	93	87	49			3 447
3- Soins de courte durée, total(5)	1 463	1 481	4 637	1 742	1 247	11 805	1 422	2 276	932	605	480	15	27	28 132
4- Soins de courte durée, épurés(6)	1 352	1 481	4 435	1 672	1 192	11 010	1 403	1 995	860	587	439	15	27	26 468
5- Soins de longue durée dans les courtes durées(7)	111		202	70	55	795	19	281	72	18	41			1 664
6- Soins de longue durée physiques	901	612	2 972	1 042	570	6 010	1 043	1 480	419	313	118	10		15 490
7- Soins de longue durée psychiatriques	50	22	269	805	40	1 820	254	115	12	68				3 455
8- Soins de longue durée, sous-total(6)	951	634	3 241	1 847	610	7 830	1 297	1 595	431	381	118	10		18 945
9- Soins de longue durée, total(5)	1 062	634	3 443	1 917	665	8 625	1 316	1 876	503	399	159	10		20 609
10- Réadaptation(8)	61		501			459	162							1 183
11- Hébergement(8)	328	287	1 281	591	70	2 111	428	535		107	24			5 762
12- Foyers de groupe		18	15			109						8	14	164
13- Pavillons d'hébergement	170	166	107	216		501	410	30		12				1 612
14- Soins aux nouveaux-nés(9)	152	139	391	177	88	670	148	282	108	125	64	4		2 348
TOTAL(10)	3 125	2 725	10 173	4 573	2 015	23 485	3 867	4 718	1 471	1 230	686	37	41	58 146
NOMBRE DE LITS DRESSES POUR 1 000 PERSONNES	13 1	8 5	9 4	9 8	7 5	12 4	6 0	4 0	5 3	7 4	6 1	6 1	4 5	8 7

NOTES
1- Il s'agit de lits dotés en personnels et prêts à recevoir un bénéficiaire
2- Il s'agit des CHSCD, des CHSLD, des CH PSY, des CLSC et des CAH ayant un statut public ou privé conventionné, et qui ont complété un formulaire AS-477 (234 établissements)
3- La liste des régions socio-sanitaires apparaît en annexe
4- Il s'agit de la situation au 31 mars 1989
5- Incluant les lits de soins de courte durée utilisés pour des soins de longue durée
6- Excluant les lits de soins de courte durée utilisés pour des soins de longue durée
7- Il s'agit de lits de soins de courte durée utilisés pour des soins de longue durée
8- Il s'agit de places d'accueil à l'interne
9- Il s'agit de berceaux
10- Il s'agit de la somme des lignes 3, 8 et 10 à 14 inclusivement

SOURCE Rapports statistiques annuels des centres hospitaliers (formulaires AS - 477), situation au 31 mars 1989, et données de population obtenues au Service des études opérationnelles

DGPE, DE, SEO, mai 1990

FIGURE 17

REPARTITION EN POURCENTAGE DES LITS DRESSES SELON L'UNITE DE SOINS, PAR TYPE DE REGION SOCIO-SANITAIRE, SITUATION AU 31 MARS 1989, AU QUEBEC.

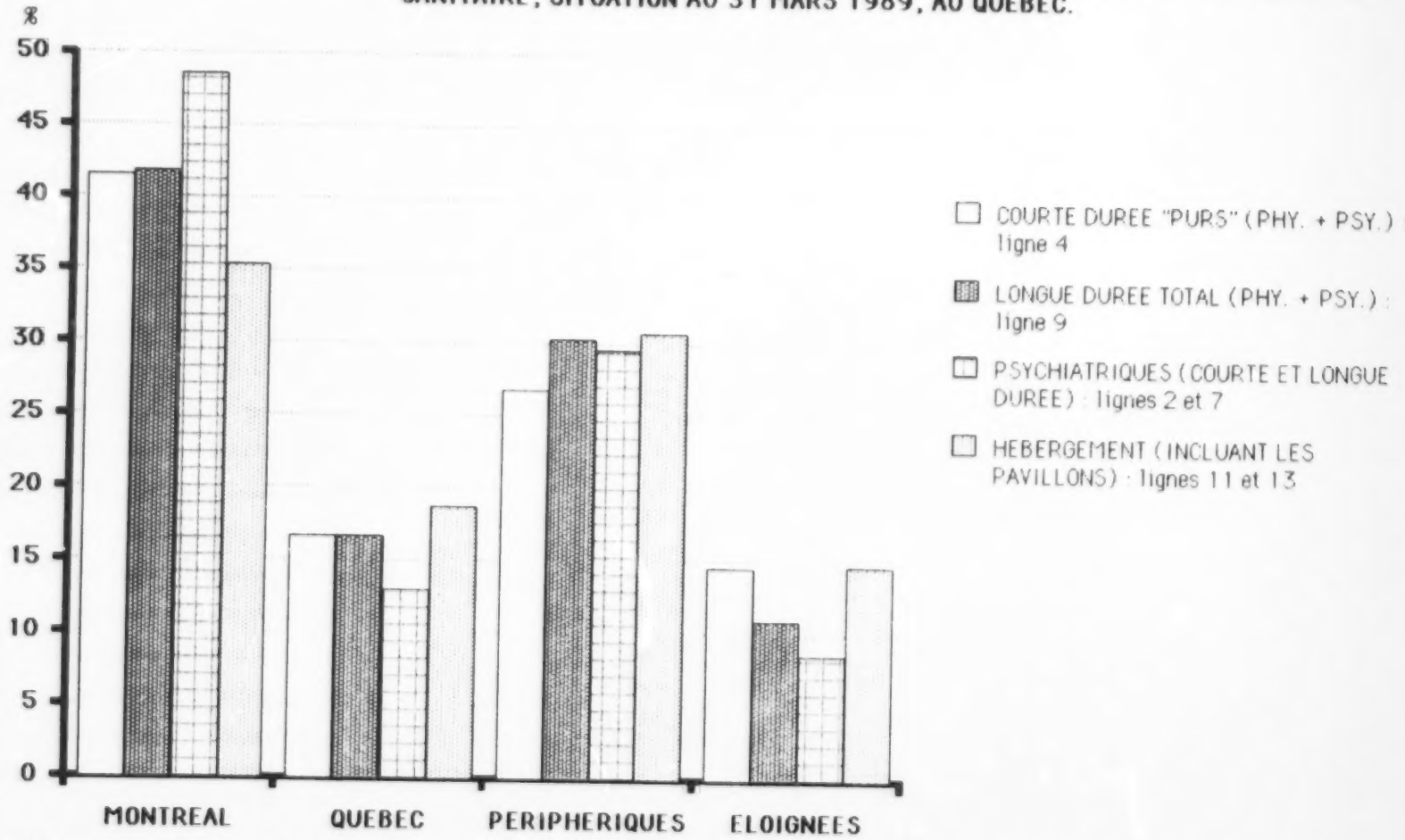

NOTE : Les régions périphériques sont 04, 05, 16, 26 et 07; les régions éloignées sont 01, 02, 08, 09, 11 et 12 (voir la liste des régions socio-sanitaires en annexe).

SOURCE : Calculs effectués à partir des données présentées au tableau 22.

DGPE, DE, SEO, mai 1990

TABLEAU 23

REPARTITION DU NOMBRE DE LITS DRESSES(1) ET DE PLACES D'ACCUEIL(2) DANS LE RESEAU SOCIO-SANITAIRE DU QUEBEC, SELON LE TYPE D'UNITE DE SOINS ET LA CLASSE D'ETABLISSEMENT(3), EN 1988-1989

TYPE D'UNITE DE SOINS	CHSCD	CHSLD	CH PSY	CLSC	CAR	CAH	RESEAU
1- Soins de courte durée physiques(4)	23 982	244	224	235			24 685
2- Soins de courte durée psychiatriques(4)	1 844		1 603				3 447
3- Soins de courte durée, total(4)	25 826	244	1 827	235			28 132
4- Soins de courte durée, épurés(5)	24 533	205	1 517	213			26 468
5- Soins de longue durée dans les courtes durées(6)	1 293	39	310	22			1 664
6- Soins de longue durée physiques	4 762	8 463	1 840	176		249	15 490
7- Soins de longue durée psychiatriques	353	252	2 850				3 455
8- Soins de longue durée, sous-total(5)	5 115	8 715	4 690	176		249	18 945
9- Soins de longue durée, total(4)	6 408	8 754	5 000	198		249	20 609
10- Réadaptation(7)			1 183		7 595		8 778
11- Hébergement(7)	2 032	1 827	1 682	24		30 590	36 155
12- Foyers de groupe	44		120		1 442		1 606
13- Pavillons d'hébergement	325	40	1 235			2 989	4 589
14- Soins aux nouveaux-nés(8)	2 294		4	50			2 348
TOTAL(9)	35 636	10 826	10 741	485	9 037	33 828	100 553

NOTES : 1- Il s'agit de lits hospitaliers dotés en personnels et prêts à recevoir un bénéficiaire
2- Il s'agit de places internes au permis qui concernent uniquement les CAR et les CAH, plus les foyers de groupe dans le cas des CAR
3- Dans le cas des CH et des CLSC, il s'agit de la source no. 1, et dans le cas des CAR et des CAH, il s'agit de la source no. 2
4- Incluant les lits de soins de courte durée utilisés pour des soins de longue durée
5- Excluant les lits de soins de courte durée utilisés pour des soins de longue durée
6- Il s'agit de lits de soins de courte durée utilisés pour des soins de longue durée
7- Il s'agit de places d'accueil à l'interne
8- Il s'agit de berceaux
9- Il s'agit de la somme des lignes 3, 8 et 10 à 14 inclusivement

SOURCES : 1- Rapport statistique annuel des centres hospitaliers (formulaires AS - 477), situation au 31 mars 1989,
2- Fichier des établissements de santé et de services sociaux du Québec, situation au 1er janvier 1989

DGPE, DE, SEO, mai 1990

ANNEXE

LISTE DES REGIONS SOCIO-SANITAIRES

CODE	NOM
01	Bas St-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine
02	Saguenay, Lac St-Jean
03	Québec
04	Trois-Rivières
05	Estrie
06	Montréal métropolitain
16	Lanaudière, Laurentides
26	Montérégie
07	Outaouais
08	Abitibi-Témiscamingue
09	Côte-Nord
11	Kativik
12	Conseil Cri, Baie James

COLLECTION DONNÉES STATISTIQUES ET INDICATEURS

DERNIERS TITRES PARUS

(DGPE* #7) **Main d'oeuvre en physiothérapie et en techniques de réadaptation physique.**
(G. TROTTIER, Direction de la planification, 1990)

(DGPE #6) **Les changements dans la consommation d'alcool au Québec: principales données.**
(L. ROY, Direction de l'évaluation, 1990)

(DGPE #5) **SIFO Système d'information financière et opérationnelle. Synthèse statistique 1981-1982 à 1987-1988.**
(M.-A. ST-PIERRE, Direction de l'évaluation, 1990)

(DGPE #4) **Statistiques sur le personnel en soins infirmiers du réseau de la santé et des services sociaux: les postes vacants au 31 janvier 1989.**
(J. LOCAS, Direction de la planification, 1990)

(DGPE) **Rapport annuel des nouveaux cas de cancer déclarés au fichier des tumeurs du Québec - Année 1987.**
(M. BEAUPRÉ, Direction de l'évaluation, 1990)

(DGPE #3) **Engorgement des urgences: portrait statistique récent et données évolutives.**
(S. MONTREUIL et M.-R. ROY, Direction de l'évaluation, 1989)

(DGPE #2) **Statistiques évolutives des dépenses gouvernementales pour la mission sociale de 1979-80 à 1988-89.**
(R. CÔTÉ, Direction de l'évaluation, 1989)

(DGPE) **Rapport annuel des nouveaux cas de cancer déclarés au fichier des tumeurs du Québec - Année 1986.**
(M. BEAUPRÉ, Direction de l'évaluation, 1989)

(DGPE) **Rapport annuel des nouveaux cas de cancer déclarés au fichier des tumeurs du Québec - Année 1985.**
(M. BEAUPRÉ, Direction de l'évaluation, 1989)

(DGPE) **Le système de santé et de services sociaux du Québec: un aperçu.**
(M.-A. ST-PIERRE et collaborateurs, 1989)

(DGPE #1) **Statistiques évolutives des dépenses gouvernementales pour la mission sociale de 1978-79 à 1987-88.**
(R. CÔTÉ, Direction de l'évaluation, 1988)

(DGPE) **Rapport annuel des nouveaux cas de cancer déclarés au fichier des tumeurs du Québec - Année 1984.**
(M. BEAUPRÉ, Direction de l'évaluation, 1988)

(DE**) **Statistiques MED-ECHO 1982-83 à 1986-87.**
(S. HAINCE, Direction de l'évaluation, 1989)

(DE) **Évolution de la situation des urgences: rapport semestriel d'avril 1988.**
(M.-R. ROY et R. JACOB, Direction de l'évaluation, 1988)

---

* DGPE: Direction générale de la planification et de l'évaluation

** DE: Direction de l'évaluation

(DE) **La population du Québec selon le recensement canadien de 1986 par groupe d'âges quinquennal et par sexe selon les territoires de CLSC, DSC et RSS.**
(M. MECTEAU, M. BLONDEAU et S. HAINCE, Direction de l'évaluation, 1988)

(DE) **Statistiques MED-ECHO 1980-81 à 1984-85.**
(S. HAINCE, Direction de l'évaluation, 1987)

La collection Données statistiques et Indicateurs, publiée par la Direction générale de la planification et de l'évaluation, prend la suite de la série Données statistiques, produite par la Direction de l'évaluation de 1982 à 1988.

La liste complète des documents déjà publiés est disponible à l'adresse suivante:
MSSS, Direction de l'évaluation, 1075 Chemin Ste-Foy, 3è étage, Québec, G1S 2M1
Tél.: (418) 646-8890

Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Direction générale de la planification et de l'évaluation

91-824